Raphael L. Nelkel

Le vignoble de Balaguier-d'Olt

Essor, crise et disparition d’un paysage viticole
Le cas du Mas de Cénac

Édition 2026 – version 1
© Raphael L. Nelkel, 2026
Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt, France
Ce travail est mis à disposition sous licence Creative Commons Attribution – Pas d’Utilisation Commerciale – Pas de Modification 4.0 International (CC BY-NC-ND 4.0).
Lien vers la licence : https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr
Toute utilisation doit mentionner l’auteur : Raphael L. Nelkel
Contact : raphael.l.nelkel@gmail.com
Ce travail a été réalisé avec l’assistance d’outils numériques sous la responsabilité de l’auteur.

Page de titre. Vue prise depuis le bâtiment principal du Mas de Cénac, en direction du lieu-dit de Lavernhe. Cliché vraisemblablement réalisé dans le courant des années 1970 par Marius Arnal, documentant l’état du paysage et l’organisation des lieux à cette époque.

Introduction

Le présent ouvrage est issu d'une recherche consacrée au Mas de Cénac, situé sur le territoire de la commune de Balaguier-d'Olt, dans le département de l'Aveyron.

Comme c'est souvent le cas pour des exploitations rurales ayant connu de multiples transmissions, l'identité et le parcours de leurs anciens occupants demeurent fragmentaires. La mémoire du lieu, faute de relais continus, s'est en grande partie effacée au fil des générations. L'accès aux archives départementales numérisées, conjugué aux travaux d'associations telles que le Cercle Généalogique du Rouergue, ainsi qu'à la consultation de documents accessibles en ligne, a toutefois permis d'en restituer certains éléments.

L'examen des sources fait apparaître un constat clair : au début du XIX^{e} siècle, le Mas de Cénac se trouvait au cœur d'un terroir viticole structuré. À partir de ce point d'ancrage local s'est dessinée une réalité plus large, celle d'un paysage profondément transformé. En l'espace de deux siècles, Balaguier-d'Olt a vu disparaître presque entièrement une activité qui en constituait autrefois un élément essentiel. Là où s'étendaient des parcelles cultivées, souvent en terrasses, ne subsistent plus que des traces diffuses, parfois à peine perceptibles. Comment expliquer une telle évolution ? Comment un vignoble solidement implanté a-t-il pu s'effacer à ce point du paysage et de la mémoire locale ?

La réponse tient à la convergence de plusieurs facteurs : la crise du phylloxéra, certes, mais aussi les transformations économiques et démographiques. L'essor des centres industriels voisins, notamment Decazeville et Capdenac-Gare, a contribué à détourner une part croissante de la main-d'œuvre, accélérant un déclin déjà engagé.

Le cas de Balaguier-d'Olt présente toutefois une particularité : contrairement à d'autres régions, le vignoble ne s'est pas relevé. Il a progressivement disparu. Cette disparition n'est cependant pas totale. À proximité des bâtiments du Mas de Cénac subsistent encore quelques ceps, vraisemblablement issus de lignées hybrides, témoins discrets d'un passé plus récent.

Cette étude entend ainsi contribuer à une meilleure connaissance de cette histoire locale, en rendant hommage aux anciens et à l'œuvre collective qu'ils ont laissée derrière eux, afin d'en préserver la mémoire.

Photographie du bâtiment principal du Mas de Cénac. Prise vraisemblablement au début des années 1970, peu après l'acquisition de la propriété par Marius Arnal. L'image présentée résulte d'un assemblage de deux clichés distincts. On remarquera en particulier la forme ancienne des lucarnes, ainsi que la hauteur inhabituelle de la porte située dans la partie gauche du corps principal.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction....5
PREMIÈRE PARTIE – UN VIGNOBLE ENTRE CAUSSE ET VALLÉE....7
Le cadre naturel et les conditions de la viticulture à Balaguier-d'Olt....7
La place de la vigne dans l'économie rurale de Balaguier-d'Olt en 1839....8
Le Mas de Cénac – Cadre géographique et aperçu historique....10
Le rôle de la viticulture au Mas de Cénac....12
DEUXIÈME PARTIE – DÉCLIN ET ABANDON....15
Une crise mal définie : le phylloxéra....15
Industrialisation et exode rural....17
La situation dans les communes environnantes....18
Foissac....18
Villeneuve d'Aveyron....19
Salles-Courbatiès....20
TROISIÈME PARTIE – LES CÉPAGES AMÉRICAINES ET LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS :UNE HISTOIRE EN MARGE....22
Les cépages américaines et les hybrides dans le contexte français....22
Une présence marginale à Balaguier-d'Olt....23
Interdictions et disparition....24
QUATRIÈME PARTIE – APRÈS LE VIGNOBLE : TENTATIVES ET SURVIVANCES....26
Un paysage sans vigne : Balaguier-d'Olt et le Mas de Cénac au XX^{e} siècle....26
La famille Arnal et la survivance des cépages hybrides....28
Balaguier-d'Olt aujourd'hui....30
CONCLUSION....32
Un vignoble disparu, un paysage en devenir....32
ANNEXE....34
Sources et Bibliographie....34
Données statistiques et graphiques....35
Généalogie Mas de Cénac....37
Famille Pradie....37
Famille de Molinie / Molinier....37
Famille Soulié....38
Famille Lavernhe....40
Famille Delport....40
Famille Roques....42

PREMIÈRE PARTIE – UN VIGNOBLE ENTRE CAUSSE ET VALLÉE

Le cadre naturel et les conditions de la viticulture à Balaguier-d'Olt

Située aux confins du Rouergue, la commune de Balaguier-d’Olt s’inscrit dans un paysage de transition, où les influences du Causse voisin rencontrent celles, plus tempérées, de la vallée du Lot. Ce territoire, à première vue austère, a pourtant longtemps porté une activité viticole discrète mais tenace, façonnée par des conditions naturelles exigeantes.

La carte géologique établie par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)[1] apporte à cet égard des indications précieuses sur l’organisation des sols autour du Mas de Cénac, du village de Balaguier-d’Olt et, plus largement, sur la structure complexe de la vallée du Lot.

Le fond de vallée, large et clairement individualisé, correspond aux alluvions récentes du fleuve. Il s’agit de terrains plats, profonds et fertiles, mais lourds, souvent trop humides en hiver et sujets à un dessèchement intense en été. On y pratiquait de préférence les cultures céréalières, les prairies ou les jardins. Le Lot, en modelant lentement son cours, y a accumulé limons, sables et graviers, constituant une terre généreuse, trop riche pour être consacrée à la vigne, celle-ci étant pourtant capable de s’accommoder de conditions bien plus extrêmes.

De part et d’autre de cette plaine, les coteaux s’élèvent avec une certaine brusquerie : c’est sur ces pentes, précisément, que se concentraient autrefois la majorité des parcelles viticoles. Sur la rive gauche, en direction de Larroque-Toirac, comme sur la rive droite vers Ambeyrac, dominent des formations jurassiques, constituées de calcaires et de marnes. Ces terrains donnent naissance à des sols pierreux, bien drainés, souvent maigres, où la vigne doit lutter pour s’établir. Cependant, c’est surtout la rive droite, au voisinage immédiat de Balaguier-d’Olt, qui retient l’attention. On y observe une transition géologique particulièrement significative. Le coteau est formé d’une alternance de niveaux calcaires jurassiques et de bancs marneux plus tendres, fréquemment recouverts d’éboulis et de colluvions issues des hauteurs. Les unités cartographiées, correspondent souvent à des versants entaillés de petits vallons, parfois instables, mais offrant une grande diversité de sols.

Le secteur du Mas de Cénac s’inscrit précisément dans une position de bas de versant, à la jonction entre la plaine alluviale et les premières pentes calcaires. Une telle situation est caractéristique des anciens terroirs viticoles. Le drainage y est naturellement assuré : les eaux provenant du plateau s’y écoulent sans stagner, favorisées par la pente et la présence de matériaux grossiers mêlés à la terre fine. Les sols, composés d’un mélange d’argiles, de cailloux calcaires et de fragments marneux, présentent à la fois une réserve hydrique suffisante et une bonne aération, conditions essentielles à l’enracinement profond de la vigne. L’exposition, généralement orientée du sud au sud-ouest dans ce type de méandre, garantit par ailleurs un ensoleillement favorable.

Il convient d’ajouter à ces éléments l’influence thermique du Lot, dont la proximité atténue les risques de gel et favorise une maturation plus régulière des raisins. Dans un relief de ce type, quelques dizaines de mètres de dénivelé suffisent à engendrer des différences sensibles, que les cultivateurs d’autrefois savaient exploiter avec discernement.

1 IGN, Cartes géologiques, BRGM (Bureau de recherches géologiques et minières), cartes géologiques – localisation des formations rocheuses en France., © IGN 2023, via Géoportail (www.geoportail.gouv.fr)

Le climat, de type océanique dégradé, subit ici des influences continentales et méridionales sensibles. Les étés, souvent chauds et secs, exposent la vigne à des épisodes marqués de stress hydrique, tandis que les hivers peuvent connaître des gelées tardives, dommageables pour les jeunes pousses. Les précipitations, irrégulièrement réparties, se concentrent principalement au printemps et à l'automne, rendant les cycles végétatifs parfois incertains.

À ces facteurs s'ajoute l'action des vents, dont l'influence, ici, ne saurait être négligée. Bien que le territoire de Balaguier-d'Olt se situe en marge des zones les plus directement exposées, il subit néanmoins, de manière atténuée, certains effets du vent d'autan, dont les flux peuvent remonter la vallée. La configuration du site, inscrit dans le couloir du Lot, favorise par endroits une accélération des masses d'air, notamment sur les versants ouverts et les crêtes dégagées. À l'inverse, les combes secondaires et les petits vallons affluents offrent des situations plus abritées, où les effets du vent se trouvent sensiblement réduits. Cette diversité microclimatique, bien connue des anciens, a longtemps guidé l'implantation des parcelles viticoles. Enfin, ces vents, qu'ils soient d'origine régionale ou liés à des circulations locales, contribuent à accentuer le dessèchement des horizons superficiels, renforçant les contraintes déjà imposées par la nature calcaire et la faible profondeur des sols.

La place de la vigne dans l'économie rurale de Balaguier-d'Olt en 1839

L'origine précise de la viticulture à Balaguier-d'Olt demeure incertaine. Faute de sources suffisamment explicites pour les périodes antérieures, il n'a pas été possible d'en fixer les débuts avec exactitude. Le fait que la viticulture locale n'occupe qu'une place très discrète dans les sources accessibles tend à indiquer que la production était avant tout destinée à une consommation locale, sans véritable vocation d'exportation. Tandis que des régions voisines, telles que Cahors ou Gaillac, bénéficiaient dès le XVIII^{e} siècle d'une reconnaissance dépassant largement le cadre régional, leurs vins étant diffusés à l'échelle du royaume et, pour partie, à l'étranger, d'autres centres plus proches, comme celui de Rodez – notamment à travers le vignoble de Marcillac – semblent avoir relevé d'une dynamique différente, davantage soutenue par les élites locales et principalement orientée vers un débouché régional.

Les présentes observations s'appuient sur les premiers documents cadastraux de l'époque contemporaine, au premier rang desquels figure le cadastre dit napoléonien. Institué par la loi de finances du 15 septembre 1807, cet ensemble de documents fiscaux a pour objet de recenser et d'évaluer les biens fonciers afin d'assurer une répartition plus équitable de l'impôt. Il se compose de trois éléments principaux : le plan, l'état de section et la matrice. L'examen des états de section, établis pour la commune de Balaguier-d'Olt en 1839, permet de restituer avec une certaine précision l'organisation du territoire et les équilibres agricoles qui le structuraient alors :

- **Terres labourables** : 319 ha 42 a 29 ca (29,5 %)[1] – revenu imposable : 5 485,08 F
- **Prés** : 30 ha 20 a 58 ca (2,8 %) – revenu imposable : 2 315,71 F
- **Vignes** : 180 ha 92 a 35 ca (16,7 %) – revenu imposable : 4 730,71 F
- **Bois** : 272 ha 14 a 26 ca (25,1 %) – revenu imposable : 1 479,74 F
- **Pâtures** : 211 ha 26 a 41 ca (19,5 %) – revenu imposable : 434,69 F
- **Jardins** : 17 ha 85 a 53 ca (1,6 %) – revenu imposable : 1 947,08 F
- **Sols divers** : 5 ha 64 a 83 ca (0,5 %) – revenu imposable : 395,34 F

1 Les chiffres entre parenthèses indiquent la part en pourcentage de la superficie totale de la commune. Les pourcentages sont arrondis à une décimale, de légers écarts peuvent apparaître dans le total.

- **Surfaces non imposables (rues, places, chemins, routes, etc.)** : 48 ha 36 a 69 ca (4,5%)

Surface totale : 1 083 ha 82 a 92 ca

L'analyse des revenus cadastraux apporte un éclairage complémentaire. Les terres labourables présentent logiquement le revenu imposable le plus élevé (5 485 francs), mais la vigne suit de près avec 4 730 francs, devançant nettement les bois et les pâtures. Ce constat confirme la valeur économique significative du vignoble, dont le rendement fiscal apparaît élevé au regard de sa superficie.

Les surfaces en vigne se caractérisent par une répartition en cinq classes de valeur, témoignant d'une différenciation des terres selon leur qualité :

I. 9 ha 42 a 14 ca (5,2 %)[1] – revenu imposable 659,51 F

II. 26 ha 51 a 50 ca (14,7 %) – revenu imposable 1498,49 F

III. 52 ha 76a 41ca (29,2 %) – revenu imposable 1582,49 F

IV. 82 ha 59a 54 ca (45,7 %) – revenu imposable 991,18 F

V. 9 ha 62 a 76 ca (5,3 %) – revenu imposable 38,54 F

Surface totale en vignes et revenu imposable : 180 ha 92 a 35 ca – 4 730,71 F

Les vignes de première classe, couvrant un peu plus de 9 hectares, correspondent aux meilleures situations, tant par l'exposition que par la nature du sol, et présentent un revenu élevé (659 francs). Les deuxième et troisième classes, respectivement 26 et 52 hectares, forment un ensemble plus étendu et constituent le cœur du vignoble productif, avec des revenus cumulés particulièrement importants. La quatrième classe, avec plus de 82 hectares, représente à elle seule la plus grande part des surfaces viticoles. Elle regroupe des terres de qualité plus inégale, souvent situées sur des pentes moins favorables ou des sols plus contraignants, mais néanmoins exploitées de manière régulière. Enfin, la cinquième classe, très réduite (moins de 10 hectares), correspond à des terrains de faible valeur, cultivés en vigne aux limites de ce que permettaient les conditions naturelles.

L'ensemble de ces données fait apparaître une viticulture largement développée, occupant une place notable dans l'économie locale, mais reposant sur une grande diversité de situations. La forte proportion de vignes de classes moyennes et inférieures montre que la culture de la vigne ne se limitait pas aux seuls terroirs les plus favorables. Elle s'étendait au contraire à une large part des coteaux, y compris sur des terres de rendement incertain, ce qui traduit une logique d'exploitation extensive, propre aux économies rurales de l'époque.

Ainsi se dessine, à travers le cadastre de 1839, l'image d'un paysage entièrement mis en valeur, où chaque parcelle trouvait son usage, et où la vigne, sans être exclusive, occupait une place de premier plan dans l'équilibre des ressources agricoles.

1 Les chiffres entre parenthèses indiquent la part en pourcentage de la superficie totale en vignes. Les pourcentages sont arrondis à une décimale, de légers écarts peuvent apparaître dans le total.

Le Mas de Cénac – Cadre géographique et aperçu historique

Situé à l’est du bourg de Balaguier-d’Olt, le Mas de Cénac s’inscrit dans un petit vallon secondaire qui s’ouvre vers l’ouest en direction de la vallée principale du Lot. Le relief y est nettement incliné : le mas se trouve à mi-pente, au contact entre les parties basses, plus douces, et les hauteurs qui s’élèvent vers le sud et le sud-est. Ces dernières, plus accidentées, sont entaillées de petits replats et de combes, tandis que le vallon lui-même assure une transition progressive vers le fond de vallée.

L’exposition générale du site apparaît favorable : le versant regarde globalement vers l’ouest à sud-ouest, bénéficiant ainsi d’un ensoleillement régulier, tout en restant partiellement abrité des vents dominants par les reliefs environnants, notamment au nord et à l’est. Cette configuration confère au lieu un caractère à la fois ouvert et protégé, typique des implantations rurales anciennes. Ainsi, le Mas de Cénac se trouve à la jonction de plusieurs influences : celle du versant, celle du petit vallon affluant, et celle, plus large, du couloir du Lot, dont il demeure proche sans en subir directement les contraintes les plus fortes.

La première mention connue du Mas de Cénac remonte à l’année 1710. À cette époque, le domaine semble avoir été occupé par une famille de Cayssac, dont le nom apparaît dans les registres paroissiaux. Ainsi, une certaine Catherine de Cayssac est mentionnée comme marraine dans un acte de baptême, ce qui atteste la présence de cette lignée sur les lieux au début du XVIII^{e} siècle. Au cours du siècle, une Marie-Anne de Cayssac (ou Caissac) épouse l’avocat Philippe Étienne Emmanuel de Molinier (1709–1793). De cette union naît notamment une fille, Rose, vraisemblablement venue au monde en 1741 à Balaguier-d'Olt. Celle-ci épouse en 1763 Charles Pierre Jacques Pradie, bourgeois originaire d’Espédaillac. Le couple aura cinq filles.

Pour l’histoire du Mas de Cénac, la figure la plus déterminante est celle de la quatrième fille, Rose Pradie (1780–1840). En 1797, elle épouse Jérôme Soulié (1772–1845), originaire de Darnal, dans la commune voisine de Villeneuve-d’Aveyron. De cette union naît une lignée solidement établie sur le domaine, qui se maintiendra jusqu’au milieu du XX^{e} siècle. Après le décès de Jérôme Soulié, les archives désignent comme successeur son troisième fils, Augustin Soulié (1806–1889). Marié à Marie Cayla, il semble s’être installé définitivement au Mas de Cénac après la naissance de ses deux premiers enfants à Saint-Julien-d’Empare, les suivants étant déclarés à Balaguier-d’Olt, ce qui confirme l’ancrage du foyer sur l’exploitation.

La descendance reflète une diversification des parcours : l’aîné, Adrien (1831–1872), demeure cultivateur au mas. Le second fils, Alphonse (1836–1882), devient tailleur d’habits à Foissac, la fille, Marie-Rosalie (1841–1895), reste sur place et le plus jeune, Justin-Joseph (né en 1846), embrasse une carrière militaire et est mentionné comme capitaine.

Les recensements de population, disponibles à partir de 1876 pour la commune de Balaguier-d'Olt, apportent un éclairage sur l’évolution du foyer. Cette année-là, deux personnes sont recensées au Mas de Cénac : Augustin Soulié et sa fille Rosalie. À partir de 1886, le nombre monte à cinq, avec la présence de deux petits-enfants et d’une domestique.

Sur la propriété du Mas de Cénac se trouve également un second ensemble bâti, aujourd’hui à l’état de ruine, dont subsistent néanmoins les fondations. Situé en remontant le petit vallon en direction de Foissac, à proximité du Puech Labit, cet ensemble apparaît sous le nom de *Lavernhe*. Son origine précise demeure incertaine. La carte régionale du milieu du XVIII^{e} siècle ne mentionne que le Mas de Cénac. En revanche, le plan cadastral issu du cadastre napoléonien, daté de 1837, fait

clairement apparaître le lieu-dit Lavernhe, avec un bâtiment principal, une cour et un four, indices d’une occupation permanente.

Les états de section désignent comme propriétaire un certain Antoine Lavernhe. Né en 1798, fils d’un homonyme originaire de Balaguier-d’Olt (1743–1827), il épouse en 1825, à Foissac, Marie Delport (née en 1800). Sa présence comme propriétaire en 1837 laisse supposer que l’installation sur ce site est intervenue peu avant ou peu après leur mariage, probablement par la construction du bâtiment. L’histoire familiale qui suit est marquée par une série de drames : cinq enfants meurent en bas âge, aucun n’atteignant sa première année. Le dernier fils, Jacques-Antoine Lavernhe (né en 1838), meurt en 1860 en Algérie, où il est mentionné comme cavalier au train.

Les terres appartenant à Antoine Lavernhe sont, pour la plupart, classées en vignes. Elles couvrent une surface notable et témoignent d’un investissement important en travail. Toutefois, ces parcelles relèvent principalement des troisième et quatrième classes : il ne s’agit donc pas des meilleures terres. Le relief y est plus accentué, l’accès difficile et les sols souvent marqués par l’érosion.

Vue des ruines de Lavernhe. Prise depuis le chemin en surplomb des vestiges, en direction de la vallée. Sur la droite se distingue encore nettement l’ouverture de la porte, seul accès lisible de l’ancien bâtiment. Plus à gauche apparaît la unique fenêtre du niveau inférieur, largement ouverte vers la vallée. Au-dessus de ce premier niveau se trouvait un étage supérieur, accessible directement depuis le chemin qui longe encore aujourd’hui la partie haute de la construction. Les traces retrouvées aux abords du site, notamment des fragments de tuiles plates anciennes indiquent une couverture en tuiles plates de type régional, posées en recouvrement sur liteaux. Plus à gauche, en dehors du cadre de l’image, subsistent les vestiges d’un ancien four à pain, dont la présence témoigne d’une activité domestique autonome au sein de l’ensemble bâti.
Photo : l’auteur

Le rôle de la viticulture au Mas de Cénac

L'état de section, qui fait en quelque sorte office de légende cadastrale pour le plan napoléonien, permet de recenser un ensemble d'environ 105 parcelles, couvrant une superficie proche de 29 hectares, que l'on peut rattacher, avec les précautions d'usage, au Mas de Cénac.

Une telle reconstitution n'est pas sans poser problème. D'une part, ces parcelles ne relevaient pas d'un propriétaire unique : nombre d'entre elles appartenaient à divers habitants du village, conformément aux effets bien connus du morcellement successoral après la Révolution de 1789. D'autre part, elles ne se situaient pas toutes au sein d'un même lieu-dit.

Le regroupement retenu repose moins sur une stricte unité juridique que sur une cohérence paysagère et géomorphologique. Les limites correspondent aux chemins ruraux, qui constituent encore des frontières fonctionnelles entre les différents ensembles d'exploitation. L'échantillon ainsi défini offre une image fidèle de l'occupation du sol autour du Mas de Cénac :

- **Terres labourables** : 14 ha 76 a 50 ca (51,2 %)[1] – revenu imposable : 323, 61 F
- **Prés**:1 ha 37 a 30 ca (4,8 %) – revenu imposable : 79,29 F
- **Vignes** : 8 ha 42 a 80 ca (29,2 %) – revenu imposable : 252,39 F
- **Bois** : 2 ha 9 a 70 ca (7,3 %) – revenu imposable : 13,52 F
- **Pâtures** : 2 ha 0 a 90 ca (7,0 %) – revenu imposable : 9,21 F
- **Jardin** : 0 ha 8 a 40 ca (0,3 %) – revenu imposable : 5,88 F
- **Bâtiment**s : 0 ha 4 a 84 ca (0,2 %) – revenu imposable : 10,17 F
- **Mare** : 0 ha 2 a 30 ca (0,1 %) – revenu imposable : 1,61 F

Surface totale : 28 ha 85 a 74 ca

L'examen de cette répartition met en évidence une organisation agraire nettement dominée par les terres labourables, qui représentent à elles seules plus de la moitié de la surface.

Les vignes, avec près de 30 % de la superficie, occupent cependant une place non négligeable. Leur importance fiscale confirme qu'elles participaient de manière significative aux revenus de l'exploitation.

Les prés, en dépit de leur faible extension, présentent un revenu proportionnellement élevé, ce qui souligne leur rôle essentiel dans l'alimentation du bétail et, plus largement, dans l'équilibre de l'exploitation. À l'inverse, les pâtures et les bois couvrent des surfaces relativement importantes mais restent de faible rendement, correspondant à des usages extensifs, indispensables mais peu productifs.

L'ensemble dessine ainsi les contours d'une économie rurale de type mixte, fondée sur la complémentarité des ressources : cultures céréalières, viticulture, élevage et exploitation du bois. Cette organisation traduit moins une recherche de spécialisation qu'une adaptation prudente aux contraintes du milieu.

La répartition des parcelles de vigne autour du Mas de Cénac selon leur classement confirme cette impression d'ensemble :

- **I.** : 0 ha 42 a 30 ca (5,0 %)[2] – revenu imposable : 30,31 F
- **II.** : 0 ha 89 a 40 ca (10,6 %) – revenu imposable : 49,18 F

1 Les chiffres entre parenthèses indiquent la part en pourcentage de la superficie totale. Les pourcentages sont arrondis à une décimale, de légers écarts peuvent apparaître dans le total.

2 Les chiffres entre parenthèses indiquent la part en pourcentage de la superficie totale en vignes. Les pourcentages sont arrondis à une décimale, de légers écarts peuvent apparaître dans le total.

- **II.-III.** : 0 ha 62 a 30 ca (7,4 %) – revenu imposable : 23,88 F
- **III.** : 1 ha 42 a 00 ca (16,9 %) – revenu imposable : 42,60 F
- **III.-IV.** : 4 ha 41 a 60 ca (52,4 %) – revenu imposable : 99,22 F
- **IV**. : 0 ha 64 a 20 ca (7,6 %) – revenu imposable : 7,20 F

Surface totale en vignes : 8 ha 42 a 80 ca – revenu imposable : 252,39 F

La prédominance des catégories intermédiaires, en particulier des classes III et III–IV, qui regroupent à elles seules près de 70 % des surfaces, indique un vignoble majoritairement de qualité moyenne. Les terres les mieux classées (I et II), bien que non négligeables, demeurent limitées en superficie et ne représentent qu'une part restreinte de l'ensemble.

L'examen du revenu imposable nuance toutefois cette lecture. Les catégories supérieures, malgré leur faible étendue, concentrent une part significative de la valeur fiscale, tandis que les surfaces les plus étendues – notamment les classes III–IV – présentent un rendement relativement modéré au regard de leur importance spatiale. Ce décalage traduit une hiérarchie qualitative nette, où la valeur des terres ne suit pas strictement leur répartition en surface.

Ce constat rejoint les observations faites à l'échelle de la commune de Balaguier-d'Olt : la vigne y est largement répandue, mais rarement concentrée sur des terroirs homogènes. Elle s'inscrit au contraire dans une mosaïque de situations, où les conditions locales – exposition, profondeur des sols, humidité – déterminent des écarts sensibles de valeur.

Au total, le Mas de Cénac ne se présente pas comme un domaine viticole spécialisé, mais comme un ensemble agricole diversifié, caractéristique des campagnes du Rouergue au XIX^{e} siècle. La vigne y occupe une place réelle, mais intégrée dans un système d'exploitation plus large, où dominent des logiques d'équilibre et d'adaptation aux conditions locales plutôt que la recherche d'une production homogène.

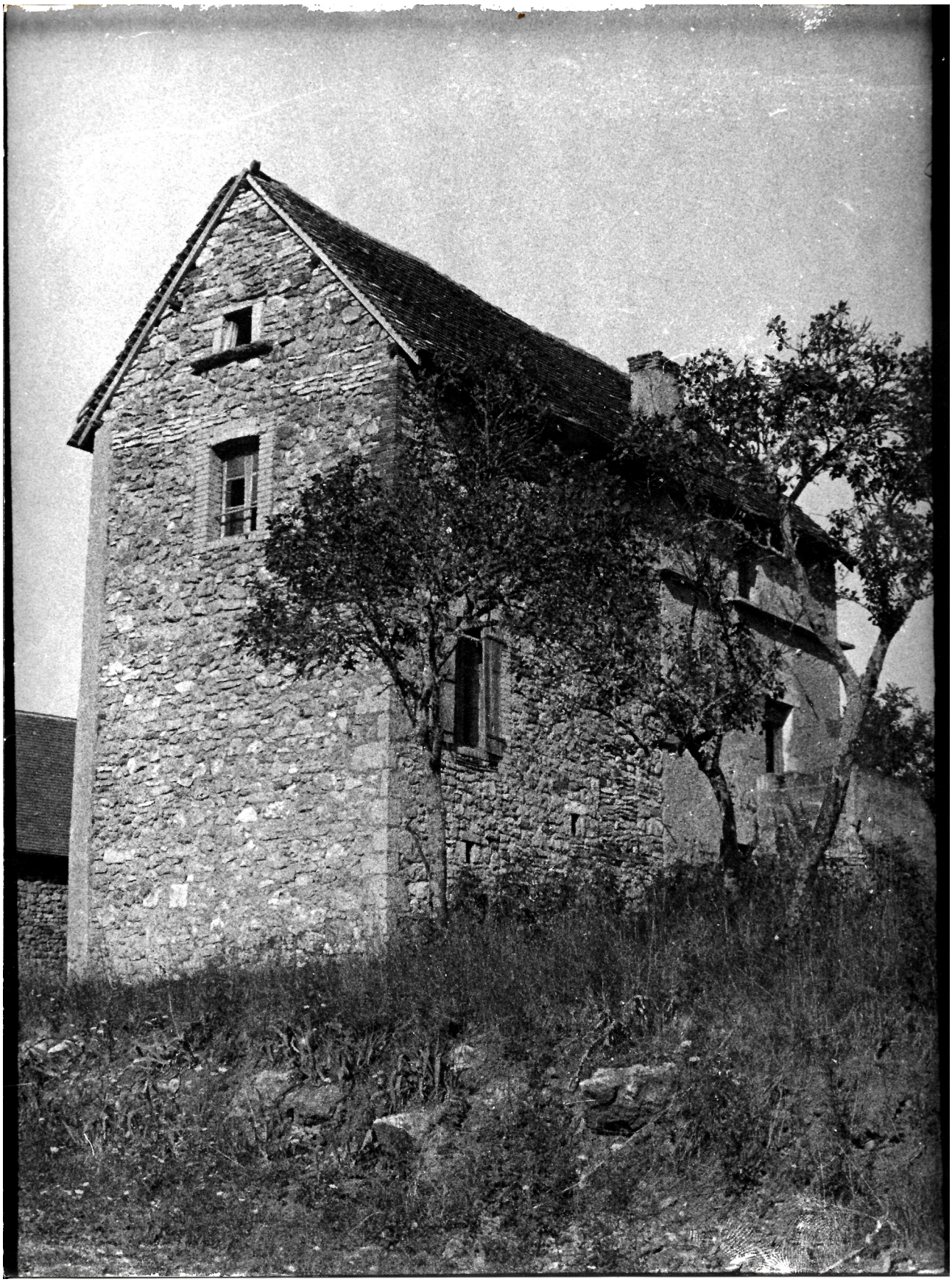

Photographie de la maison des métayers. Réalisée très probablement au début des années 1970 par Marius Arnal. Le pigeonnier d'origine, reconnaissable à son plan carré, constitue la partie arrière de l'édifice. La partie avant correspond à un ajout postérieur du XIX^{e} siècle. Les deux volumes avaient été réunis par la mise en place d'un toit à pignon continu, modifiant sensiblement la lecture initiale du bâti.

DEUXIÈME PARTIE – DÉCLIN ET ABANDON

Une crise mal définie : le phylloxéra

Les cépages de vigne cultivés en France depuis des siècles appartiennent presque exclusivement à une seule espèce, *Vitis vinifera*. Cette dernière, issue d'une longue tradition agronomique et culturelle, a façonné non seulement les paysages, mais également les pratiques et les goûts liés au vin. Toutefois, elle ne représente qu'une part limitée de la diversité botanique du genre *Vitis*. En Amérique du Nord notamment, on dénombre plusieurs dizaines d'espèces distinctes, adaptées à des conditions écologiques variées et souvent plus rigoureuses que celles rencontrées en Europe.

À partir de la fin du XVIII^{e} siècle et surtout au début du XIX^{e} siècle, avec l'intensification des échanges entre l'Europe et le continent américain, de nouvelles plantes firent leur apparition dans les collections botaniques et les jardins d'amateurs. Parmi elles figuraient diverses espèces de vignes américaines, dont certaines attirèrent rapidement l'attention par leur vigueur et leur rusticité. C'est dans ce contexte que furent réalisées les premières tentatives de croisements entre espèces différentes, non plus seulement entre individus d'une même espèce comme cela se pratiquait jusqu'alors.

Malgré les difficultés inhérentes à ces expérimentations, plusieurs obtentions virent le jour et connurent un certain succès. Des variétés telles que 'Isabelle', apparue au début du XIX^{e} siècle, se diffusèrent rapidement en Amérique du Nord. Elles furent suivies par d'autres créations, parmi lesquelles 'Clinton', introduite vers 1821, puis 'Concord', obtenue en 1843, qui demeure encore aujourd'hui un cépage très répandu aux États-Unis. Ces variétés ne résultaient pas de simples sélections, mais bien de combinaisons complexes entre différentes espèces, constituant en quelque sorte un lien biologique entre les flores viticoles de l'Ancien et du Nouveau Monde.

Le succès de ces nouvelles vignes ne tarda pas à éveiller l'intérêt en Europe. Par l'intermédiaire notamment de l'Angleterre, des plants furent importés sur le continent. Cependant, ces introductions ne se firent pas sans conséquences. Avec les végétaux arrivèrent également des agents pathogènes jusque-là inconnus des vignobles européens. Au milieu du XIX^{e} siècle, dans un contexte déjà marqué par de graves crises agricoles en Europe, apparurent successivement plusieurs maladies cryptogamiques, parmi lesquelles l'oïdium puis le mildiou, qui causèrent des dégâts considérables dans les vignobles.

On observa rapidement que les espèces américaines, ainsi que certains hybrides, présentaient une résistance notable à ces affections. Cette caractéristique suscita un intérêt croissant, et l'on multiplia les introductions, dans l'espoir soit d'améliorer les cépages existants par hybridation, soit de substituer aux variétés traditionnelles des types plus robustes.

C'est dans ce contexte d'échanges intensifiés que fut introduit en Europe un parasite jusqu'alors inconnu : le phylloxéra. Cet insecte, de très petite taille, s'attaque aux racines de la vigne, où il provoque la formation de nodosités et de lésions qui finissent par entraîner le dépérissement de la plante. Observé pour la première fois en France en 1863, il se propagea en quelques décennies à l'ensemble du vignoble national.

Les conséquences furent considérables. De vastes étendues de vignes dépérirent, les ceps se desséchèrent, et de nombreuses exploitations furent abandonnées. Les moyens de lutte expérimentés à l'époque – traitements chimiques, submersion des parcelles, procédés divers – se révélèrent le plus

souvent inefficaces ou difficilement applicables à grande échelle. Les cépages européens, appartenant à *Vitis vinifera*, se montrèrent particulièrement vulnérables, n'ayant développé aucune résistance naturelle face à ce parasite.

À l'inverse, une partie des espèces américaines, coévoluant depuis longtemps avec le phylloxéra, possédaient des mécanismes de défense plus efficaces, notamment au niveau des racines, capables de cicatriser plus rapidement les lésions provoquées par l'insecte. Cette observation conduisit progressivement à l'élaboration de nouvelles techniques viticoles.

À la fin du XIX^{e} siècle, deux voies principales se dessinèrent. La première consistait à utiliser des porte-greffes issus d'espèces américaines résistantes, sur lesquels étaient greffés les cépages traditionnels européens (sans pour autant résoudre le problème de l'oïdium et du mildiou, toujours maîtrisés uniquement par des traitements fongicides). La seconde reposait sur la création et la diffusion de cépages hybrides dits *producteurs directs*, issus de croisements entre espèces américaines et européennes, et pouvant être cultivés souvent sans recours au greffage, par simple multiplication végétative, comme cela se pratiquait avant la crise phylloxérique.

La date précise de l'apparition du phylloxéra à Balaguier-d'Olt ne peut être établie avec certitude à partir des documents disponibles. Tout porte néanmoins à croire que cette région figure parmi celles qui furent atteintes relativement tardivement, à l'écart des grands foyers initiaux de contamination.

Dans les structures agricoles de type familial, telles qu'on les rencontre alors à Balaguier-d'Olt , les pratiques évoluent souvent avec lenteur. Même si l'existence du fléau était sans doute connue, les moyens techniques et financiers faisaient fréquemment défaut pour adapter rapidement les méthodes culturales. On continua donc, bien souvent, à cultiver la vigne selon les procédés traditionnels, hérités de longue date.

À cet égard, le témoignage rapporté par Jean-Pierre Cotton, originaire de Bourg-en-Bresse et fin connaisseur de l'histoire viticole de l'Ain, présente un intérêt particulier. Commentant une correspondance familiale datée des années 1880, il décrit une situation agricole comparable à celle que l'on pouvait observer dans les régions du Rouergue. Dans l'une de ces lettres, il est question d'un ouvrier occupé à multiplier des ceps de vigne selon la méthode ancienne du marcottage. Jean-Pierre Cotton précise :

> « On courbe un sarment du cep dans un trou rempli de fumier. Une fois ce sarment raciné, on l'affranchit et on a un renouvellement de la vigne très continu avec arrachage des anciens ceps au fur et mesure. A la date de cette lettre (1883), cela fait dix ans déjà que le phylloxéra a attaqué le vignoble, mais on ne parle pas encore de plants greffés et on continue de pratiquer à l'ancienne, alors qu'à l'évidence ce nouveau plant sera attaqué et dépérira. Il y a là comme une marque de la mentalité vigneronne : le phylloxéra n'est pas vu comme la mort du vignoble. Ce qui me frappe d'ailleurs dans toutes ces lettres, c'est que l'on n'en parle pas… Lenteur de la prise de conscience. »[1]

Ce témoignage, bien que provenant d'une autre région, éclaire d'un jour particulier l'attitude des petits exploitants face à une crise dont l'ampleur ne fut pas immédiatement perçue. Il suggère une forme d'inertie, moins due à l'ignorance qu'à une fidélité aux pratiques éprouvées, ainsi qu'à une certaine difficulté à envisager la disparition d'un système agricole solidement ancré.

1 Cotton, J.-P., Notes et correspondances issues d'un fonds familial, documents non publiés, sans date, consultés sous forme numérisée via une source en ligne : [https://sa1cd374314b67aa7.jimcontent.com] (dernière consultation : 17 avril 2026)

Dès lors, il convient de s'interroger : le phylloxéra fut-il, à lui seul, responsable du déclin de la viticulture à Balaguier-d'Olt ? Ou bien faut-il y voir l'effet conjugué de plusieurs facteurs – économiques, sociaux et techniques – qui, progressivement, ont conduit à un profond remaniement des pratiques agricoles ? C'est à ces questions que le chapitre suivant tentera d'apporter quelques éléments de réponse.

Industrialisation et exode rural

Avec la mise en place des recensements de population il devient possible d'appréhender plus précisément la composition des ménages et l'occupation réelle des exploitations. Dans le département de Aveyron, les données de recensement sont disponibles à partir de 1876. À cette date, Balaguier-d'Olt comptait 536 habitants. En ce qui concerne le Mas de Cénac, ces sources ont également permis d'en tirer des informations précieuses.

Un premier constat s'impose : le lieu-dit *Lavernhe* disparaît des registres. Antoine Lavernhe est déjà décédé en 1868, suivi de son épouse Marie-Rose en 1885. L'héritier mentionné est le fils du frère de cette dernière, Louis-Gabriel Delport, né en 1835 à Foissac, dont la profession est indiquée comme garde champêtre. Rien ne permet cependant d'affirmer qu'il ait poursuivi l'exploitation ou même occupé le bâtiment de Lavernhe, qui semble dès lors tomber progressivement en déshérence.

En revanche, le Mas de Cénac proprement dit demeure habité et exploité. Les recensements font apparaître, entre 1886 et 1891, une relative stabilité, avec un ménage composé de quatre à cinq personnes. En 1886 apparaît pour la première fois Théodore Soulié (1879–1958), fils d'Alphonse Soulié, tailleur d'habits établi à Foissac, signe d'un maintien des liens familiaux autour du domaine.

À partir de 1896, un changement notable intervient : l'exploitation passe aux mains de la famille Delong. D'abord mentionnés comme domestiques de ferme, ils accèdent en 1901 au statut de métayers. Le foyer se compose alors de Célestin Delong (né en 1871), de son épouse Victoire, née Portal (1877), et de leur fils Ernest, né en 1901. Fait significatif, aucun membre de la famille propriétaire, les Soulié, ne réside plus sur place.

En 1906, une nouvelle transition s'opère avec l'arrivée de la famille Just. Joseph Antoine Just (né en 1873 à Balaguier-d'Olt) est mentionné comme métayer, aux côtés de son père Antoine Just (né en 1826), ce qui témoigne d'une certaine continuité dans le mode d'exploitation indirecte du domaine.

C'est également à cette date que le recensement signale, pour la première fois, la présence de deux maisons sur le site. L'une d'elles correspond vraisemblablement à l'ancien pigeonnier, agrandi par une adjonction ultérieure et rendu ainsi propre à l'habitation. Toutefois, il faut attendre le recensement de 1911 pour voir apparaître la mention de deux ménages distincts, signe d'une occupation désormais plus structurée du lieu.

Ces évolutions locales s'inscrivent dans un mouvement plus large qui affecte l'ensemble de la vallée du Lot, et plus particulièrement le bassin industriel de Decazeville. À mesure que l'industrialisation progresse, les techniques nouvelles transforment les modes de production, surtout dans les plaines et les terres les plus accessibles. La mécanisation commence à modifier en profondeur l'agriculture.

Parallèlement, une partie importante de la population rurale quitte les campagnes pour rejoindre les centres urbains et industriels, attirée par la perspective de revenus plus élevés et de conditions de vie jugées meilleures. Cette migration entraîne un déficit de main-d'œuvre dans les exploitations agricoles traditionnelles, déjà fragilisées. Ce phénomène se reflète clairement dans l'évolution dé-

mographique de Balaguier-d'Olt, dont la population passe de 340 habitants en 1906 à 316 en 1911, puis à 256 en 1921, soit une diminution rapide en l'espace de quinze ans.

À ces transformations s'ajoute le choc des conflits. La guerre de 1870–1871 avait déjà lourdement touché les populations rurales ; le début du XXe siècle voit ce phénomène s'accentuer. La Première Guerre mondiale marque une rupture brutale, privant les campagnes d'une part considérable de leur jeunesse.

Toutefois, à cette date, la viticulture à Balaguier-d'Olt est déjà en net recul. Les données relatives à l'occupation des sols en 1914 en apportent une confirmation chiffrée :

I. 5 ha 64 a 33 ca (15,4 %)[1] – revenu imposable : 451,46 F

II. 6 ha 11 a 47 ca (16,7 %) – revenu imposable : 293,50 F

III. 24 ha 77 a 62 ca (67,8 %) – revenu imposable : 792,83 F

Surface totale en vignes : 36 ha 53 a 42 ca – revenu imposable : 1537,79 F

La vigne n'occupe ainsi plus qu'un peu plus de **3,5 % du territoire communal**, proportion désormais très modeste. À titre de comparaison, elle représentait encore près de **17 % des surfaces** en 1839. La contraction est donc particulièrement nette, tant en valeur absolue qu'en part relative.

L'examen du revenu imposable confirme cette évolution. Le vignoble ne représente plus, en 1914, qu'un revenu cadastral total d'environ **1 537 francs**, soit une valeur très inférieure à celle relevée au milieu du XIXe siècle. Si l'on rapporte ce revenu à la surface, on observe que les vignes de première classe conservent une valeur élevée à l'hectare, tandis que l'essentiel des surfaces relève désormais de la troisième classe, moins productive. Autrement dit, les meilleures terres subsistent, mais elles sont peu étendues, et le vignoble repose désormais en grande partie sur des parcelles de rendement moyen.

Comparée aux **180 hectares de vignes recensés en 1839**, cette situation traduit un effondrement profond. Il ne s'agit pas seulement d'une réduction de surface, mais d'un véritable changement d'échelle : la vigne, autrefois largement présente sur les coteaux et intégrée à l'économie locale, ne subsiste plus que de manière résiduelle, concentrée sur quelques îlots de culture.

La situation dans les communes environnantes

L'effondrement de la viticulture dans les communes situées à proximité immédiate peut être observé avec une netteté particulière à travers les données issues du cadastre napoléonien. Afin d'élargir l'analyse, trois communes situées à proximité ont été retenues : Foissac, Villeneuve d'Aveyron et Salles-Courbatiès.

Foissac

En 1839, la commune de Foissac présente une physionomie relativement équilibrée, où dominent largement les terres labourables (près de 598 hectares, soit environ 61,8 % de la surface totale), constituant la base nourricière du territoire. Les bois (14,3 %) et les pâtures (près de 6 %) complètent cet ensemble typique d'une économie mixte. Les vignes, avec 68,94 hectares, n'occupent certes que 7,1 % du finage, mais leur présence n'est nullement négligeable : elles participent à la diversification des revenus et témoignent d'une culture bien implantée, quoique déjà secondaire en superficie.

1 Les chiffres entre parenthèses indiquent la part en pourcentage de la superficie totale en vignes. Les pourcentages sont arrondis à une décimale, de légers écarts peuvent apparaître dans le total.

Cependant, c’est du côté du revenu imposable que l’on perçoit plus finement la hiérarchie réelle des cultures. En 1839, les terres labourables produisent l’essentiel du revenu (plus de 12 500 F), très loin devant les prés (2 463 F) et les jardins (673 F). Les vignes, avec seulement 1 324 F, apparaissent déjà comme une culture de rendement modeste à l’échelle communale. Rapporté à l’hectare, leur produit fiscal est nettement inférieur à celui des terres et même des prés, ce qui suggère soit des rendements irréguliers, soit une qualité inégale des parcelles.

La répartition interne des vignes confirme cette impression. La plus grande part (classe 3, plus de 32 ha) ne génère qu’un revenu médiocre (388 F), tandis qu’une petite fraction (classe 1, 6,88 ha) concentre à elle seule une part disproportionnée du revenu (257 F). On retrouve ici une structure classique : quelques bonnes expositions, bien tenues, entourées d’un vaste ensemble de vignes plus pauvres, souvent établies sur des sols maigres du causse.

Or, en 1914, la rupture est brutale. La surface viticole tombe à 14,30 hectares, soit à peine 1,5 % de la superficie communale. La vigne a donc perdu près de 80 % de son emprise en trois quarts de siècle. Un tel recul ne saurait être attribué à une simple réorientation agricole : il s’inscrit clairement dans le contexte plus large de la crise viticole consécutive au phylloxéra, qui a ravagé les vignobles du Sud-Ouest à partir des années 1870.

Fait remarquable toutefois : le revenu imposable des vignes, bien que réduit en valeur absolue (666 F), augmente considérablement rapporté à l’hectare. Autrement dit, les vignes subsistantes sont, en moyenne, bien plus productives ou mieux cotées fiscalement que celles de 1839. Cela indique une sélection sévère des parcelles : seules ont été maintenues – ou replantées – les meilleures terres, probablement après adaptation aux nouvelles conditions (porte-greffes, choix variétaux, etc.), tandis que les parcelles marginales ont été abandonnées.

Cette disparition de la vigne s’accompagne d’un redéploiement des surfaces, particulièrement visible dans l’extension des pâtures (de 57 à 126 hectares), qui doublent pratiquement. On peut y voir le signe d’une orientation accrue vers l’élevage, plus sûr dans un contexte d’instabilité viticole. Les prés progressent également, confirmant ce basculement vers une économie plus herbagère. Les bois, en revanche, restent relativement stables, suggérant une certaine permanence des zones marginales ou difficiles à mettre en valeur.

Ainsi, entre 1839 et 1914, Foissac passe d’un système agricole diversifié où la vigne, bien que secondaire, tenait encore sa place, à un paysage profondément remanié, où celle-ci ne subsiste plus qu’à l’état résiduel, cantonnée aux meilleurs terroirs. Ce mouvement, loin d’être isolé, s’inscrit dans une dynamique régionale plus vaste, marquant le recul d’une viticulture paysanne diffuse au profit d’usages du sol jugés plus sûrs et plus adaptés aux contraintes nouvelles du tournant du siècle.

Villeneuve d’Aveyron

L’examen des états de section de Villeneuve-d'Aveyron, pour les années 1830 et 1914, met en lumière une évolution à la fois plus nuancée et, en un sens, plus révélatrice encore que celle observée dans les petites communes voisines. Ici, la vigne ne disparaît pas : elle recule, mais se transforme.

En 1830, la commune présente l’aspect d’un vaste terroir fortement dominé par les terres labourables, qui couvrent plus de 4 240 hectares, soit environ 65 % de la surface totale. À cette base céréalière s’ajoutent des bois (un peu plus de 10 %), des pâtures et vergers (près de 6 %), ainsi qu’un ensemble non négligeable de prés (environ 6,5 %). Dans cet équilibre, les vignes occupent une place bien plus importante qu’à Foissac : avec 366,78 hectares, elles représentent près de 5,6 % du territoire, soit une proportion comparable, mais sur une surface absolue bien plus vaste.

Toutefois, là encore, c’est le revenu imposable qui nuance l’importance réelle de la viticulture. En 1830, les vignes ne génèrent que 5 064 F, à comparer aux 45 279 F des terres labourables et aux 11 434 F des prés. Le rendement fiscal moyen de la vigne reste donc modeste. Mais la répartition interne révèle une structure intéressante : la classe 2 (144 ha) concentre plus de la moitié du revenu viticole, suivie de la classe 3 (179 ha), tandis que les meilleures terres (classe 1) restent marginales en surface. On a affaire à une viticulture étendue, mais largement médiocre, typique des exploitations paysannes où la vigne constitue un appoint plus qu’une spécialisation.

En 1914, la situation a profondément évolué, sans toutefois aboutir à une disparition pure et simple de la vigne. Celle-ci ne couvre plus que 142,72 hectares, soit environ 2,25 % du territoire : une régression de l’ordre de 60 %. Le choc est donc réel, bien que moins radical qu’ailleurs. Comme pour l’ensemble du Sud-Ouest, cette contraction s’inscrit dans le contexte de la crise du phylloxéra, qui a entraîné l’arrachage massif des ceps les plus fragiles ou les moins rentables.

Mais, et c’est là un point essentiel, le revenu imposable total des vignes ne diminue pas – il augmente même légèrement, atteignant 5 564 F. Autrement dit, la vigne restante produit davantage de richesse par hectare qu’auparavant. Ce phénomène traduit une recomposition qualitative : les parcelles médiocres ont été abandonnées, tandis que les meilleures ont été conservées, voire améliorées. La classe 2 domine désormais très nettement, avec plus de 3 000 F de revenu pour 63 hectares, ce qui indique une concentration sur des terroirs mieux exposés et plus productifs.

Parallèlement, l’ensemble du système agraire connaît une intensification notable. Les terres labourables voient leur revenu presque doubler, passant de 45 000 à plus de 90 000 F, sans augmentation significative de surface : signe probable d’une amélioration des pratiques culturales ou d’une revalorisation fiscale. Les prés suivent une évolution comparable, traduisant un renforcement de l’économie fourragère. Les landes apparaissent désormais comme une catégorie distincte (plus de 550 hectares), ce qui suggère une mise en évidence accrue des terrains pauvres ou en déprise.

Les bois restent relativement stables, tandis que les châtaigneraies et vergers régressent légèrement en surface et en importance économique, témoignant peut-être d’un déclin progressif de certaines formes d’arboriculture traditionnelle.

Ainsi, à Villeneuve-d'Aveyron, la période 1830–1914 ne correspond pas à une simple crise suivie d’un abandon, mais à une véritable sélection du vignoble. La vigne, sans disparaître, cesse d’être diffuse pour devenir plus concentrée, plus exigeante, et sans doute plus tournée vers une production de qualité ou du moins de meilleure rentabilité. Ce passage d’une viticulture d’appoint, largement répandue mais peu productive, à une viticulture resserrée sur ses meilleurs terroirs, illustre bien l’adaptation progressive des campagnes rouergates aux contraintes nouvelles du tournant du siècle.

Salles-Courbatiès

L’étude comparative des matrices cadastrales de Salles-Courbatiès, pour les années 1838 et 1914, révèle une évolution intermédiaire entre les situations extrêmes observées ailleurs dans le Rouergue : ni disparition complète de la vigne, ni simple maintien, mais une réorganisation profonde du terroir.

En 1838, la commune présente une structure agraire assez classique, dominée par les terres labourables (près de 595 hectares, soit environ 44,6 % de la surface totale), accompagnées d’un ensemble équilibré de bois (17,4 %), de châtaigneraies (plus de 10 %), de prés (9,4 %) et de pâtures (5,3 %). Dans cet ensemble, la vigne occupe une place non négligeable : avec 99,22 hectares, elle

représente environ 7,4 % du territoire, proportion relativement élevée pour une commune de cette taille.

Toutefois, comme ailleurs, son poids économique reste modéré. Avec 1 488 F de revenu imposable, elle se situe nettement en retrait par rapport aux terres labourables (6 637 F) et aux prés (3 069 F), et même à un niveau comparable à celui des jardins (1 412 F), dont la surface est pourtant bien moindre. Ce contraste indique une viticulture diffuse, peu spécialisée, et souvent cantonnée à des sols de qualité moyenne.

La répartition interne des vignes confirme cette impression : la classe 2 (34 ha) fournit la part la plus importante du revenu, tandis que les classes 3, 4 et 5 – représentant une large fraction de la surface – témoignent d'un rendement décroissant. Les meilleures vignes (classe 1) restent limitées en étendue. On retrouve ici le schéma d'une viticulture paysanne étendue mais inégale, reposant sur une mosaïque de petites parcelles.

En 1914, le paysage a sensiblement changé. La surface viticole est ramenée à 55,29 hectares, soit environ 4,3 % du territoire : une diminution de près de 45 %. Ce recul, bien réel, reste toutefois moins brutal que dans certaines communes voisines. Il s'inscrit, là encore, dans le contexte général de la crise du phylloxéra, qui a entraîné l'abandon des parcelles les plus vulnérables.

Mais le trait le plus frappant réside dans l'évolution du revenu : celui-ci passe de 1 488 F à 2 367 F, malgré la réduction de surface. Le rendement fiscal à l'hectare a donc plus que doublé. Une telle progression ne peut s'expliquer que par une sélection rigoureuse des meilleures terres et, probablement, par une amélioration des pratiques culturales. La vigne subsistante est moins étendue, mais nettement plus productive.

La nouvelle répartition des classes va dans ce sens : la classe 2 domine désormais largement (plus de 30 ha pour près de 1 480 F), tandis que les catégories inférieures ont disparu. Il ne subsiste plus qu'un vignoble resserré, recentré sur des terroirs choisis, abandonnant définitivement les sols les plus pauvres.

Dans le même temps, l'ensemble du système agricole connaît une transformation notable. Les terres labourables augmentent légèrement en surface, mais surtout voient leur revenu presque tripler, signe d'une intensification ou d'une revalorisation. Les prés suivent une évolution comparable, confirmant l'importance croissante de l'élevage. Les landes apparaissent comme une catégorie nouvelle (plus de 120 hectares), révélant sans doute l'abandon de certaines terres marginales.

Les vergers remplacent en partie les anciennes châtaigneraies, dont la surface diminue, traduisant une mutation des formes d'arboriculture. Les jardins, en revanche, reculent fortement, tant en surface qu'en revenu, peut-être absorbés en partie par d'autres catégories ou victimes d'une moindre valorisation fiscale.

Ainsi, à Salles-Courbatiès, la période 1838–1914 correspond à une phase de transition : la vigne, sans disparaître, abandonne son caractère extensif et marginal pour se concentrer sur ses meilleurs terroirs.

TROISIÈME PARTIE – LES CÉPAGES AMÉRICAINES ET LES HYBRIDES PRODUCTEURS DIRECTS :UNE HISTOIRE EN MARGE

Les cépages américaines et les hybrides dans le contexte français

Le recul de la viticulture observé à Balaguier-d'Olt ne constitue pas un phénomène isolé. Il s'inscrit dans une crise plus large qui affecte, à des degrés divers, l'ensemble du vignoble français au cours de la seconde moitié du XIXe siècle. Face aux ravages du phylloxéra et aux incertitudes qui en découlent, les réponses apportées varient selon les régions : abandon des terres les plus difficiles, adaptation des pratiques, ou, plus radicalement, transformation des bases mêmes de la culture de la vigne.

C'est dans ce contexte troublé que s'impose progressivement une solution nouvelle, encore discutée à ses débuts : le recours aux cépages d'origine américaine et aux hybrides issus de leur croisement avec les variétés européennes. Ces innovations, qui suscitent à la fois espoirs et réticences, vont profondément modifier les équilibres anciens et ouvrir une phase d'expérimentation sans précédent.

Plusieurs figures marquantes apparaissent dans ce contexte d'incertitude et de profondes transformations agricoles, dont les travaux devaient exercer une influence durable sur l'évolution de la viticulture. Parmi elles, il convient de citer en premier lieu Albert Seibel (1844–1936), dont l'activité de sélection, particulièrement féconde, aboutit à la création de plusieurs milliers d'hybrides. Avec plus de 16 000 obtentions recensées, il posa les bases d'un ensemble variétal considérable, dont certaines formes sont encore cultivées aujourd'hui. Son œuvre, par son ampleur même, témoigne des espoirs placés à cette époque dans les possibilités offertes par l'hybridation.

À ses côtés, Georges Couderc (1850–1928) occupe également une place importante. Ses travaux contribuèrent notamment à la mise au point de porte-greffes résistants au phylloxéra, dont certains sont encore utilisés dans la viticulture contemporaine. On peut également mentionner François Baco (1865–1947), dont une des créations, le Baco 22A, demeure associée à la production de l'armagnac, illustrant la persistance de certaines lignées hybrides dans des contextes bien spécifiques.

Toutefois, ces noms ne doivent pas masquer l'existence d'un grand nombre d'autres obtenteurs, souvent moins connus, qui participèrent à ce mouvement. Nombre d'entre eux exerçaient leurs activités à titre privé ou en marge des structures officielles, contribuant à une multiplication rapide et parfois peu contrôlée des nouvelles variétés. Dans un contexte où les cadres réglementaires demeuraient encore peu définis, la diffusion des cépages hybrides et américains prit une ampleur considérable, rendant progressivement difficile toute tentative de classification ou de contrôle rigoureux.

Au début du XXe siècle, cette expansion s'accompagna de déséquilibres économiques croissants. L'extension des surfaces plantées en cépages hybrides et en vignes américaines contribua à une augmentation sensible de la production, entraînant une baisse des prix et une dégradation des revenus des viticulteurs. Ces tensions économiques s'inscrivirent dans un climat social déjà fragilisé et trouvèrent leur expression la plus visible lors des mouvements de révolte viticole qui éclatèrent en 1907 dans le sud de la France. Ainsi, les progrès techniques et les espoirs suscités par l'hybridation se trouvèrent rapidement confrontés à des réalités économiques et sociales complexes, annonçant les

débats et les régulations qui allaient marquer durablement l'histoire de la viticulture au cours du XXe siècle.

Une présence marginale à Balaguier-d'Olt

Les sources disponibles ne permettent pas de retracer avec précision les modalités d'introduction et de diffusion du phylloxéra à Balaguier-d'Olt. De même, les archives consultées demeurent silencieuses quant à une éventuelle implantation structurée des cépages américains ou des hybrides producteurs directs dans la commune et ses environs immédiats. Cette absence de documentation ne saurait toutefois être interprétée comme une absence totale de ces phénomènes, mais plutôt comme l'indice d'un développement limité, voire marginal, qui n'a pas laissé de traces significatives dans les registres administratifs ou cadastraux.

Un point paraît néanmoins pouvoir être établi avec une relative certitude : contrairement à ce qui a été observé dans de nombreuses régions viticoles françaises à la fin du XIXe siècle, Balaguier-d'Olt ne semble pas avoir connu de véritable phase de reconstitution de son vignoble. Aucun indice ne permet d'attester l'existence de replantations d'envergure ni la création de nouvelles parcelles consacrées à la vigne. Le déclin amorcé précédemment ne fut pas suivi d'un effort de relance comparable à celui entrepris ailleurs.

Dans ces conditions, l'introduction éventuelle de cépages résistants – qu'il s'agisse de vignes américaines ou d'hybrides producteurs directs – semble s'être limitée à des usages ponctuels et domestiques. Il est probable que quelques pieds aient été plantés à proximité des habitations, le long des murs ou dans les jardins attenants, davantage dans une perspective de consommation familiale que dans un objectif de production viticole à proprement parler. Ces plantations, de faible ampleur, n'ont laissé que peu de traces et n'ont pas donné lieu à une structuration durable du vignoble.

Cette situation contraste nettement avec celle observée dans d'autres régions françaises. Dans le Sud-Ouest, en Languedoc ou encore dans certaines zones du Massif central, les hybrides producteurs directs ont connu, à partir de la fin du XIXe siècle et jusque dans la première moitié du XXe siècle, une diffusion importante. Leur facilité de culture, leur résistance relative aux maladies et leur capacité de production en faisaient des solutions adaptées à des contextes économiques difficiles. Dans ces régions, ils ont souvent permis le maintien, voire la reconstitution partielle d'une activité viticole, notamment dans des zones modestes ou marginales.

Interdictions et disparition

La consultation des catalogues et des répertoires de pépiniéristes publiés au cours des années 1920 et 1930 constitue une source précieuse pour apprécier la place occupée par les cépages hybrides à cette époque. Ces documents offrent un témoignage direct sur les pratiques de diffusion variétale et sur les attentes des viticulteurs. Parmi ces publications, le catalogue de Maclet-Botton, propriétaire d'une pépinière exploitant environ trente hectares à Villefranche-en-Beaujolais, apparaît particulièrement représentatif. Dès les premières pages, l'auteur insiste sur l'importance des hybrides producteurs directs dans son activité, écrivant :

> « Vous trouverez ici tous renseignements concernant les vignes de cuve et de table viniféras et, plus particulièrement, les Hybrides producteurs directs, nous étant spécialisés depuis quelques années dans la culture de ces derniers. La main-d'œuvre étant actuellement de plus en plus rare et vu le coût des produits anticryptogamiques, la plantation et la culture de ces cépages s'intensifie chaque année davantage et à juste raison, car, par leur vigueur, leur résistance aux maladies, ils ne nécessitent qu'un minimum de soins pour un maximum de production. […] En résumé, toute personne qui possède un peu de terrain doit s'assurer tous les ans, à peu de frais, grâce aux Hybrides une récolte d'un bon vin naturel, aussi bien pour la vente que pour la consommation familiale. »[1]

Ce passage résume à lui seul les raisons du succès rencontré par ces cépages au cours de l'entre-deux-guerres : raréfaction de la main-d'œuvre, coût élevé des traitements, recherche de rendements élevés et régularité des récoltes. Les hybrides apparaissent alors comme une solution à la fois économique et technique, adaptée aux contraintes d'une agriculture en pleine mutation.

Le catalogue en question recense près de cinq cents variétés hybrides, dont un grand nombre avaient été mises en culture depuis peu seulement. Une telle diversité, aujourd'hui en grande partie disparue pour le vigneron amateur – à quelques exceptions près, la plupart des cépages mentionnés n'étant plus disponibles dans le commerce –, témoigne de l'intensité des efforts de sélection entrepris depuis la fin du XIX^{e} siècle.

Elle traduit également l'absence, à cette époque, de toute normalisation rigoureuse dans le choix des cépages. Chaque pépiniériste proposait en effet ses propres obtentions, ainsi que celles issues d'autres sélectionneurs, dans un contexte de diffusion rapide, parfois peu contrôlée, où la nouveauté semblait souvent primer sur la stabilité.

Il en allait de même pour le viticulteur, qui disposait, dans la pratique, d'une assez grande liberté dans le choix des variétés à cultiver. En l'absence de réglementation contraignante – du moins jusqu'à une période plus récente –, la composition des vignobles relevait largement d'initiatives individuelles, guidées par les conditions locales, les essais empiriques et les opportunités d'approvisionnement.

Cette expansion variétale s'accompagna d'une augmentation notable de la production viticole. Les rendements élevés permis par ces cépages, conjugués à leur facilité de culture, contribuèrent à une mise en marché croissante de vin, souvent à des prix modérés. Dès la fin des années 1920, cette situation engendra des déséquilibres économiques importants. Le marché, saturé par des volumes

1 Maclet-Botton, *La Viticulture Nouvelle*, Villefranche-en-Beaujolais, 1930, p. 3

excédentaires, connut une baisse sensible des prix, affectant directement les revenus des viticulteurs.

Face à cette crise, les pouvoirs publics furent amenés à intervenir. Outre les préoccupations économiques, des considérations d'ordre qualitatif furent également avancées, certains observateurs estimant que les vins issus de ces cépages ne répondaient pas aux standards traditionnels de la viticulture française. C'est dans ce contexte que furent progressivement prises des mesures restrictives à l'encontre des hybrides producteurs directs.

En 1935, plusieurs cépages parmi les plus répandus – 'Noah', 'Jaquez', 'Clinton', 'Othello', 'Herbemont' et 'Isabelle' – firent l'objet d'une interdiction de culture à des fins commerciales. Toutefois, l'application effective de ces mesures s'inscrivit dans la durée. Ce n'est qu'en 1956 qu'une législation plus contraignante imposa l'arrachage de ces cépages dans les exploitations concernées.

Ces dispositions, dont les principes ont été repris ultérieurement dans la réglementation européenne, demeurent encore en vigueur sous certaines formes. Elles concernent principalement la commercialisation des vins issus de ces variétés, dont la production, bien que parfois tolérée à titre privé, ne peut être intégrée aux circuits officiels.

QUATRIÈME PARTIE – APRÈS LE VIGNOBLE : TENTATIVES ET SURVIVANCES

Un paysage sans vigne : Balaguier-d'Olt et le Mas de Cénac au XX^e siècle

Au lendemain de l'effondrement du vignoble, le territoire de Balaguier-d'Olt présente un visage profondément transformé. Là où, quelques décennies plus tôt, la vigne occupait une place notable dans l'économie locale et structurait en grande partie l'usage des coteaux, s'installe progressivement un paysage d'abandon partiel, de reconversion et de recomposition.

L'examen des données relatives à l'occupation des sols, telles qu'elles apparaissent dans la récapitulation de la matrice des propriétés non bâties (établie entre 1913 et 1914), permet de mesurer l'ampleur de cette mutation :

- **Terres** : 340 ha 87 a 05 ca (33,08 %[1]) – revenu imposable : 8 949,37 F
- **Prés** : 38 ha 16 a 26 ca (3,70 %) – revenu imposable : 3 240,89 F
- **Vignes** : 36 ha 53 a 42 ca (3,55 %) –revenu imposable : 1 537,79 F
- **Bois** : 272 ha 15 a 00 ca (26,42 %) – revenu imposable : 2 308,78 F
- **Landes** : 333 ha 19 a 72 ca (32,34 %) – revenu imposable : 1 215,12 F
- **Lacs** : 0 ha 34 a 80 ca (0,03 %) – revenu imposable : 16,70 F
- **Jardins** : 3 ha 90 a 73 ca (0,38 %) – revenu imposable : 310,31 F

Surface totale : 1 030 ha 37 a 96 ca

La lecture de ces chiffres fait apparaître un nouvel équilibre, sensiblement différent de celui observé au XIX^e siècle. Les terres labourables deviennent désormais dominantes, tandis que les landes et les bois occupent ensemble près de 60 % de la surface communale. Cette progression des espaces non cultivés ou faiblement valorisés traduit un recul manifeste de l'intensité agricole.

La vigne, quant à elle, ne représente plus qu'une part marginale – à peine plus de 3,5 % du territoire. Son revenu cadastral, modeste au regard des autres catégories, confirme la perte de son rôle économique. Elle n'est plus qu'un vestige, maintenu sur quelques parcelles, sans influence réelle sur l'organisation générale du paysage.

On observe une simplification notable de la classification des parcelles viticoles : de cinq catégories en 1839, on passe à trois en 1914, sans que les modalités exactes de cette correspondance soient clairement établies – le classement semblant avoir été rendu plus sommaire. La répartition est la suivante :

- **Catégorie 1** : 5 ha 64 a 33 ca – revenu imposable : 451, 46 F
- **Catégorie 2** : 6 ha 11 a 47 ca – revenu imposable : 293,50 F
- **Catégorie 3** : 24 ha 77 a 62 ca – revenu imposable : 792,83 F

Les landes, en particulier, couvrent désormais une surface considérable. Elles correspondent pour une large part à d'anciennes terres cultivées, progressivement abandonnées, où la végétation spontanée reprend ses droits. À ces espaces s'ajoutent des zones de reboisement, qu'il soit naturel ou encouragé, contribuant à refermer un paysage autrefois plus ouvert.

Ce basculement s'accompagne d'une disparition progressive des pratiques anciennes. Les travaux liés à la vigne – taille, entretien des terrasses, vendanges – cessent peu à peu, faute de rentabi-

1 Les chiffres entre parenthèses indiquent la part en pourcentage de la superficie totale de la commune.

lité mais aussi de main-d'œuvre. Les parcelles les plus difficiles d'accès sont les premières à être délaissées, suivies par celles dont les sols, déjà fragiles, ne permettent plus une exploitation régulière.

La désorganisation économique qui en résulte ne doit pas être sous-estimée. La vigne, même secondaire, participait à un système d'équilibre entre cultures, élevage et travail saisonnier. Sa disparition entraîne une rupture dans ces complémentarités, sans qu'une activité de substitution équivalente ne vienne immédiatement s'y substituer.

Parallèlement, l'exode rural se poursuit. Attirées par les centres industriels et urbains, notamment dans le bassin de Decazeville ou vers des villes plus éloignées, de nombreuses familles quittent la commune. La diminution de la main-d'œuvre accélère encore l'abandon des terres, dans un mouvement difficilement réversible.

Au Mas de Cénac, ces évolutions se traduisent de manière particulièrement nette. Les deux derniers descendants directement liés au domaine sont les frères Henri Jean-Baptiste Soulié (1874–1950) et Théodore Germain Soulié (1879–1958), tous deux nés à Foissac.

Henri Soulié apparaît en 1926 comme propriétaire exploitant. Avec son épouse, Élise Soulié, née Gillot à Paris en 1874, il semble alors assurer lui-même la gestion du domaine. Toutefois, cette situation demeure transitoire. Dès 1931, l'exploitation est de nouveau confiée à des métayers, comme cela avait déjà été le cas auparavant, notamment avec Jean Cluzes (né en 1860 à Saint-Constant) et son épouse Marie Ferrières (née en 1873 à Flagnac).

Les deux frères Soulié, quant à eux, mènent l'essentiel de leur carrière hors du domaine. Théodore Germain Soulié est ainsi domicilié à Paris dès 1914, dans le 6e arrondissement, puis à Thiais entre 1921 et 1936. Il exerce successivement les fonctions d'employé à la Chambre des huissiers, puis de chef de bureau. Cette trajectoire illustre bien le déplacement progressif des centres d'activité, de la terre vers les administrations urbaines.

Ce n'est qu'en 1936 qu'il réapparaît comme résident au Mas de Cénac. Le recensement mentionne alors à nouveau deux maisons et deux ménages, dans une commune qui ne compte plus que 238 habitants à cette date, confirmant la poursuite du déclin démographique amorcé au début du siècle. Paul Calméjane (né en 1900 à Capdenac-Gare) et son épouse Denise Olié (née en 1913 à Martiel) occupent vraisemblablement la maison des métayers, tandis que Théodore Soulié demeure dans le bâtiment principal, perpétuant ainsi une forme de continuité résidentielle au cœur du domaine.

Il convient toutefois de souligner que cette présence renouvelée s'inscrit dans un contexte profondément transformé. Dès les années précédentes, Théodore Soulié avait entrepris un patient travail de recomposition foncière, rachetant de nombreuses parcelles situées à proximité immédiate du Mas de Cénac. Par cette politique d'acquisitions successives, il parvient à reconstituer, au moins partiellement, une unité foncière que les héritages et les morcellements du XIXe siècle avaient profondément fragmentée. En 1933, l'ensemble ainsi reconstitué atteint une superficie de 13,72 ha.

Mais cette reconstitution spatiale ne s'accompagne nullement d'un retour aux structures agricoles anciennes. Bien au contraire, elle en souligne la disparition. Sur cette surface, seules quatre parcelles sont encore désignées comme vignes, pour une contenance totale de 68 ares, et encore s'agit-il, pour l'essentiel, de terres classées en troisième catégorie. La comparaison avec la situation antérieure est, à cet égard, particulièrement éclairante : on est passé de 8,43 hectares de vignes sur un ensemble de 28,86 hectares (en 1839) à une présence presque résiduelle. La vigne, autrefois élément constitutif du domaine, n'en représente plus ici qu'un vestige.

Rien ne permet d’affirmer avec certitude que ces dernières parcelles faisaient encore l’objet d’une exploitation régulière. Leur faible superficie et leur classement médiocre laissent plutôt supposer un entretien minimal, voire symbolique. Les témoignages recueillis à Balaguier-d'Olt vont dans ce sens : la vigne subsistante semble avoir été réduite à un usage domestique, destinée à la consommation familiale plus qu’à une quelconque production marchande.

Ainsi, la reconstitution du domaine par Théodore Soulié apparaît, en définitive, comme une reconstruction foncière sans véritable renaissance agricole. Elle marque moins un retour au passé qu’un ultime effort pour maintenir une cohérence patrimoniale dans un contexte où les bases économiques traditionnelles avaient déjà disparu.

À la mort de Théodore Soulié, en 1958, le domaine revient à son épouse, Eugénie Pauline Hommey. La suite de la transmission demeure incertaine : il n’est pas possible d’établir avec précision si, après le décès de celle-ci en 1964, le bien fut transmis à leur fille ou aliéné. Une chose est sûre, cependant : avec la disparition de Théodore, s’éteint la lignée des Soulié liée au Mas de Cénac.

Le domaine entre alors dans une nouvelle phase de son histoire, marquée non seulement par un changement de mains, mais plus profondément encore par une rupture définitive avec le système agraire ancien, dont il ne subsiste désormais que des traces ténues dans le paysage et la mémoire locale.

La famille Arnal et la survivance des cépages hybrides

L’histoire plus récente du Mas de Cénac est étroitement liée à celle de la famille Arnal, qui en fit l’acquisition au début des années 1970. Cette trajectoire familiale s’inscrit, elle aussi, dans les mouvements plus larges de population et d’activité qui ont marqué la région au cours du XXe siècle.

Les origines de la famille se rattachent au bassin industriel de Decazeville. C’est là que Germain Hippolyte Arnal, né à Madrid en 1884, épousa Palmyre Gabrielle Brasquié, originaire de Firmi. De cette union naquit, en 1918 à Viviez, leur fils unique, Marius Joseph Arnal. Celui-ci passa son enfance dans ce contexte industriel, avant de poursuivre des études à caractère scientifique. En 1941, il contracta mariage à Fès, au Maroc, avec Germaine di Costanzo, de son âge. Le couple y résida plusieurs années, et leurs deux enfants, Louis Gabriel et Christine Germaine, y virent le jour.

Ce n’est qu’en 1972 que Marius Joseph Arnal, accompagné de son épouse, revint s’établir dans sa région d’origine, acquérant à cette occasion le Mas de Cénac. La propriété se trouvait alors dans un état de dégradation avancé et n’était plus habité depuis un certain temps. D’importants travaux de remise en état furent entrepris, visant à redonner au bâti une certaine cohérence, sans pour autant reconstituer une exploitation agricole au sens traditionnel du terme. Parallèlement, Marius Arnal se consacra à l’élevage de chevaux, activité qui occupa désormais une place centrale dans l’usage de la propriété.

À la suite de son décès, survenu en 1990, la propriété revint à son épouse, qui en transmit par la suite la jouissance à ses enfants. Louis Gabriel, en particulier, conserva un attachement marqué pour le lieu, qu’il fréquentait régulièrement en parallèle de sa carrière médicale, partageant l’intérêt paternel pour l’élevage équin.

Dans ce contexte, il n’est pas possible d’attribuer avec certitude l’origine des quelques pieds de vigne encore présents aujourd’hui sur la propriété. Il s’agit d’un ensemble très limité – cinq ceps au total – implantés à proximité immédiate des bâtiments. Toutefois, l’examen de photographies anciennes, vraisemblablement prises par Marius Joseph Arnal ou par son fils, permet d’attester leur présence au moins depuis les années 1990, et sans doute antérieurement.

Ces mêmes documents iconographiques présentent également le pigeonnier du Mas de Cénac dans son état antérieur aux travaux de restauration. Transformé au fil du temps en habitation avec adjonction de bâtiments annexes, il fut, dans le courant des années 1970, restitué dans une forme plus conforme à celle du pigeonnier isolé, tel qu'on en rencontre fréquemment dans les exploitations rurales du Sud-Ouest. Sur certains de ces clichés, on distingue en arrière-plan ou en bordure de bâti la présence des pieds de vigne évoqués.

La détermination ampélographique précise de ces ceps n'a pu, à ce jour, être établie de manière définitive. Néanmoins, plusieurs observations concordantes permettent de supposer qu'il s'agit de cépages hybrides producteurs directs. Certains caractères morphologiques et physiologiques – vigueur importante, résistance marquée aux maladies, capacité à produire des repousses fertiles après des dommages liés au gel – orientent en ce sens. Ces éléments, sans constituer une preuve absolue, s'accordent avec les descriptions classiques de ces variétés.

Il convient de replacer cette présence dans le contexte général de l'évolution du vignoble français au cours de la seconde moitié du XXe siècle. Les données fournies notamment par Pierre Galet dans son *Précis d'ampélographie pratique* mettent en évidence un recul très net des surfaces plantées en hybrides producteurs directs. Ainsi, en 1958, ceux-ci occupaient encore plus de 400 000 hectares, soit près d'un tiers de la surface viticole nationale. En 1968, cette surface était déjà descendue à moins de 300 000 hectares ; en 1980, elle n'était plus que de 72 500 hectares, pour atteindre environ 22 250 hectares en 1988, soit à peine plus de 2 % de la superficie totale. Galet signale toutefois que ces chiffres doivent être considérés avec prudence, certaines surfaces ayant échappé aux relevés en raison de l'absence d'identification variétale précise, elle-même liée aux contraintes réglementaires pesant alors sur ces cépages.[1]

Ces éléments témoignent d'une évolution nette : à l'époque où la famille Arnal s'installe au Mas de Cénac, les hybrides ont déjà largement disparu du paysage viticole commercial. Leur présence tend à se limiter à des usages marginaux, souvent domestiques, dans des jardins ou de petites parcelles privées, échappant en partie aux circuits officiels.

C'est vraisemblablement dans ce cadre qu'il convient d'interpréter les quelques pieds encore en place au Mas de Cénac. Leur fonction ne paraît pas avoir été liée à une production viticole structurée, mais plutôt à un usage d'appoint, peut-être pour la consommation familiale, voire simplement comme élément végétal associé au bâti.

Des observations réalisées dans les environs de Balaguier confirment d'ailleurs la persistance de ce type de plantations résiduelles. Il n'est pas rare, en parcourant les routes secondaires ou les abords des habitations, de rencontrer des ceps isolés, souvent anciens, qui continuent à produire malgré l'absence d'entretien régulier. Ainsi, en direction de Foissac, à proximité du lieu-dit Couderc, une vigne subsiste encore aujourd'hui le long d'un muret de pierre, partiellement couchée au sol et partiellement appuyée sur la maçonnerie. Soumise aux coupes répétées liées à l'entretien de la voirie, elle n'en fructifie pas moins chaque année.

Les grappes, proches du sol et souvent souillées par les projections de terre, ne font généralement l'objet d'aucune récolte. Pourtant, la vigueur persistante de ce cep et son état sanitaire satisfaisant constituent un témoignage concret de la robustesse de ces variétés. Selon un témoignage recueilli localement, ce pied serait le vestige d'une parcelle viticole plus ancienne, aujourd'hui disparue. Les documents iconographiques disponibles, notamment les prises de vue aériennes du milieu du XXe

1 P. Galet, *Précis d'Ampélographie pratique*, 6e éd., Montpellier, 1991, p. 97

siècle, montrent en effet que la zone était déjà exploitée comme terre agricole sans trace visible de vigne, suggérant que cette survivance pourrait être antérieure à cette période.

Ainsi, à travers ces quelques indices, se dessine une forme de continuité discrète, presque effacée, qui prolonge, à une échelle réduite, l'histoire d'un vignoble disparu. Ces ceps isolés, sans fonction économique réelle, n'en constituent pas moins des témoins matériels d'une époque révolue, dont ils conservent, à leur manière, la mémoire végétale.

Balaguier-d'Olt aujourd'hui

Plus d'un siècle après les bouleversements qui ont profondément modifié l'économie rurale, le territoire de Balaguier-d'Olt présente un visage entièrement recomposé. Cette transformation se reflète également dans l'évolution démographique : la commune ne compte plus que 181 habitants en 2019, soit un niveau très inférieur à celui observé au début du XX^{e} siècle. Les données contemporaines relatives à l'occupation des sols, établies en 2018 et issues de l'Observatoire des territoires, permettent d'en saisir les grandes lignes. Il convient toutefois de noter qu'il n'a pas été possible de retrouver, pour la période récente, des relevés offrant un niveau de détail comparable à celui du cadastre napoléonien.

La superficie officielle de la commune s'élève aujourd'hui à **1 084 hectares**, valeur très proche de celle observée au XIX^{e} siècle. La répartition actuelle des sols peut être estimée comme suit :

- **Forêt et milieux semi-naturels** : 630 ha 89 a (58,2 %)
- **Territoires agricoles** : 433 ha 60a (40 %)
- **Surfaces en eau :** 19 ha 51 a (1,8 %)[1]

À ces données s'ajoute une information distincte relative à la **surface agricole utilisée (SAU)**, qui s'élève à **531 ha** en 2020, soit environ **49,0 % du territoire communal**[2]. Cette valeur, supérieure à celle des « territoires agricoles » issus de l'occupation des sols, s'explique par des différences de définition : la SAU correspond aux surfaces effectivement exploitées par les exploitations agricoles, indépendamment de leur classification stricte dans les bases d'occupation du sol.

Le fait le plus marquant réside dans l'extension considérable des surfaces boisées, qui couvrent désormais près de 60 % du territoire communal, soit près des deux tiers de l'espace. Cette progression, particulièrement nette si on la compare aux données du XIX^{e} siècle, résulte pour une large part de l'abandon progressif des terres autrefois mises en culture. Il ne s'agit pas uniquement de plantations volontaires, mais bien d'un reboisement spontané, conséquence directe de la déprise agricole. Les anciennes parcelles de vigne, les terres marginales et une partie des pâtures ont été progressivement colonisées par les ligneux, refermant peu à peu un paysage autrefois largement ouvert et structuré par le travail humain.

Plus significative encore est l'absence totale de la vigne dans ces données contemporaines. Là où celle-ci occupait encore près de 17 % des surfaces en 1839, puis subsistait à hauteur de 3,5 % en 1914, elle a désormais entièrement disparu en tant que catégorie identifiable. Cette disparition ne traduit pas seulement un recul statistique, mais consacre la rupture définitive avec l'ancien système viticole.

Contrairement aux périodes précédentes, marquées par des transformations rapides et parfois brutales, la situation actuelle apparaît relativement stabilisée. Le territoire semble avoir trouvé un

1 Données obtenu à partir du site Observatoire des territoires [www.observatoire-des-territoires.gouv.fr] (derniere consultation 25.04.2026)

2 même source

nouvel équilibre, fondé sur la prédominance du couvert forestier et sur une agriculture extensive, largement tournée vers l'élevage. Ainsi, le paysage actuel de Balaguier-d'Olt ne constitue pas le prolongement direct des formes anciennes : il en représente plutôt l'aboutissement. Le système traditionnel, fondé sur la polyculture et la mise en valeur minutieuse de chaque parcelle, a cédé la place à un espace plus homogène, moins intensément exploité, où les dynamiques naturelles ont repris une part prépondérante.

Les traces de l'ancien vignoble subsistent encore, çà et là, dans la morphologie parcellaire ou dans la mémoire des lieux. Elles apparaissent désormais comme les vestiges d'un système disparu, dans un territoire profondément transformé au terme d'une évolution lente et progressive.

Vue sur le Mas de Cénac depuis une parcelle située au-dessus des bâtiments principaux. Cliché datant des années 1970, attribué très probablement à Marius Arnal. On y distingue clairement l'ensemble bâti : la maison principale, la maison des métayers (ancien pigeonnier avec son extension), ainsi que, sur la droite, la grange. À l'extrémité droite de l'image apparaît un noyer, encore présent aujourd'hui, servant de repère végétal et de témoin de la permanence du paysage.

CONCLUSION

Un vignoble disparu, un paysage en devenir

L'étude qui précède met en évidence plusieurs traits essentiels de l'évolution du vignoble de Balaguier-d'Olt . Loin de correspondre à l'image d'un effondrement brutal lié à la seule crise phylloxérique, son déclin apparaît comme un processus progressif, engagé dès la fin du XIX^{e} siècle et résultant de facteurs convergents. La fragilité des sols caussenards, les difficultés d'accès, la faible rentabilité des parcelles, mais surtout le départ continu de la main-d'œuvre vers les centres industriels voisins ont pesé de manière décisive.

Dans ces conditions, le phylloxéra ne semble pas avoir constitué, à Balaguier-d'Olt, la rupture déterminante observée dans d'autres régions. Le vignoble, déjà affaibli, ne fut pas véritablement reconstitué. Il se réduisit peu à peu, jusqu'à disparaître presque entièrement à la veille de la Première Guerre mondiale.

Le Mas de Cénac ne fait, à cet égard, que refléter une évolution plus générale. Il témoigne d'une transformation lente du paysage rural, où l'abandon des pratiques anciennes s'est opéré sans rupture spectaculaire, mais de façon continue et silencieuse.

Ce constat ne saurait toutefois clore la réflexion. À l'échelle de la viticulture française, les réponses apportées aux crises du XIX^{e} siècle – notamment le recours aux cépages américains et aux hybrides – ont profondément modifié les bases de la culture de la vigne. Longtemps écartées ou marginalisées, ces solutions apparaissent aujourd'hui sous un jour nouveau, à mesure que s'accentuent les contraintes climatiques et sanitaires.

Il ne s'agit pas pour autant d'envisager un simple retour aux expériences passées. L'évolution récente du vignoble, en France comme ailleurs, révèle plutôt une tension entre des productions fortement spécialisées, encadrées par des normes strictes, et la disparition progressive d'une viticulture plus ordinaire, adaptée aux conditions locales et largement tournée vers l'usage courant.

Dès lors, la question se pose de savoir si les modèles actuels, fondés presque exclusivement sur les cépages traditionnels de *Vitis vinifera*, suffisent encore à répondre aux conditions présentes. D'autres orientations pourraient s'imposer, impliquant l'acceptation de caractères différents, moins conformes aux standards établis, mais mieux adaptés aux réalités du terrain.

Ces remarques doivent être entendues avec prudence. Elles relèvent moins de la démonstration que de l'observation. Il est toutefois permis de penser que la poursuite des pratiques actuelles, sans adaptation notable, pourrait rencontrer des limites croissantes.

À Balaguier-d'Olt même, le vignoble n'a pas entièrement disparu du paysage. Les anciennes parcelles, les murets, les expositions demeurent lisibles, inscrits dans le relief. Les conditions naturelles, pour l'essentiel, subsistent. Ce qui fait défaut, ce sont désormais les conditions humaines et économiques qui permettaient leur mise en valeur.

La question d'un éventuel retour de la vigne reste donc ouverte. Elle ne dépend pas seulement du milieu, mais des choix agricoles à venir. Dans un contexte où certaines régions viticoles établies se trouvent fragilisées, il n'est pas exclu que des territoires aujourd'hui délaissés puissent, à terme, retrouver une certaine fonction.

Maison des métayers. Façade de la partie initialement construite comme pigeonnier. L'élévation en pierre de taille laissée apparente, ainsi que la couverture, remontent vraisemblablement au XIX^e^ siècle, époque à laquelle le pigeonnier fut agrandie et transformée en bâtiment d'habitation. Cliché vraisemblablement réalisé dans le courant des années 1970 par Marius Arnal.

ANNEXE

Sources et Bibliographie

Sources archivistiques et données

Les données cadastrales utilisées dans cette étude proviennent des Archives départementales de l'Aveyron (cadastre napoléonien), consultées en ligne via le site officiel des archives : [https://archives.aveyron.fr] (dernière consultation : 28 avril 2026).
Les données du recensement de la population utilisées dans cette étude proviennent des Archives départementales de l'Aveyron [https://archives.aveyron.fr] (dernière consultation : 3 mai 2026).
Ces données sont réutilisées conformément aux conditions de la Licence ouverte Etalab.
Les arbres généalogiques et les reconstitutions familiales s'appuient en partie sur les relevés d'état civil proposés par le Cercle généalogique du Rouergue, utilisés à titre indicatif et vérifiés lorsque cela était possible. Base de données en ligne : [https://genealogie-rouergue.org/] (dernière consultation : 27 avril 2026).
Les extraits cartographiques et les images satellitaires ont été utilisés à partir des données mises à disposition sur le site : [https://www.geoportail.gouv.fr] (dernière consultation : 17 avril 2026).

Ouvrages

Galet, P., *Précis d'ampélographie pratique*, 6e éd., Montpellier, 1991.
Depeyrot, G., *Histoire des paysans des Causses du Quercy et du Rouergue*, Le Cercle de l'Archéologue, 2024.
Lepeltier, P., *Mille Vignes – penser le vin de demain*, Hachette Vins – Hachette Livre, 2024.
Maclet-Botton, J., *La Viticulture nouvelle*, Villefranche-en-Beaujolais, 1930.

Sources privées et documents non publiés

Cotton, J.-P., *Notes et correspondances issues d'un fonds familial*, documents non publiés, sans date, consultés sous forme numérisée via une source en ligne : [https://sa1cd374314b67aa7.jimcontent.com] (dernière consultation : 17 avril 2026). Les documents attribués à Jean-Pierre Cotton ont été consultés sous forme numérisée via une source en ligne dont l'origine précise n'a pu être vérifiée. Leur utilisation se limite à de courts extraits cités à des fins d'illustration et d'analyse.

Crédits iconographiques

Les photographies utilisées dans cet ouvrage, sauf mention contraire, issues du fonds familial de la famille Arnal, sont reproduites avec l'aimable autorisation de la descendante du photographe. Tous droits réservés.

Remarque générale

Les autres données chiffrées, citations et éléments statistiques mentionnés dans le texte font l'objet de références précises en notes de bas de page.

Données statistiques et graphiques

Sur les deux pages suivantes figurent des diagrammes circulaires illustrant, d'une part, la répartition des usages des sols par parcelle et, d'autre part, le revenu imposable correspondant

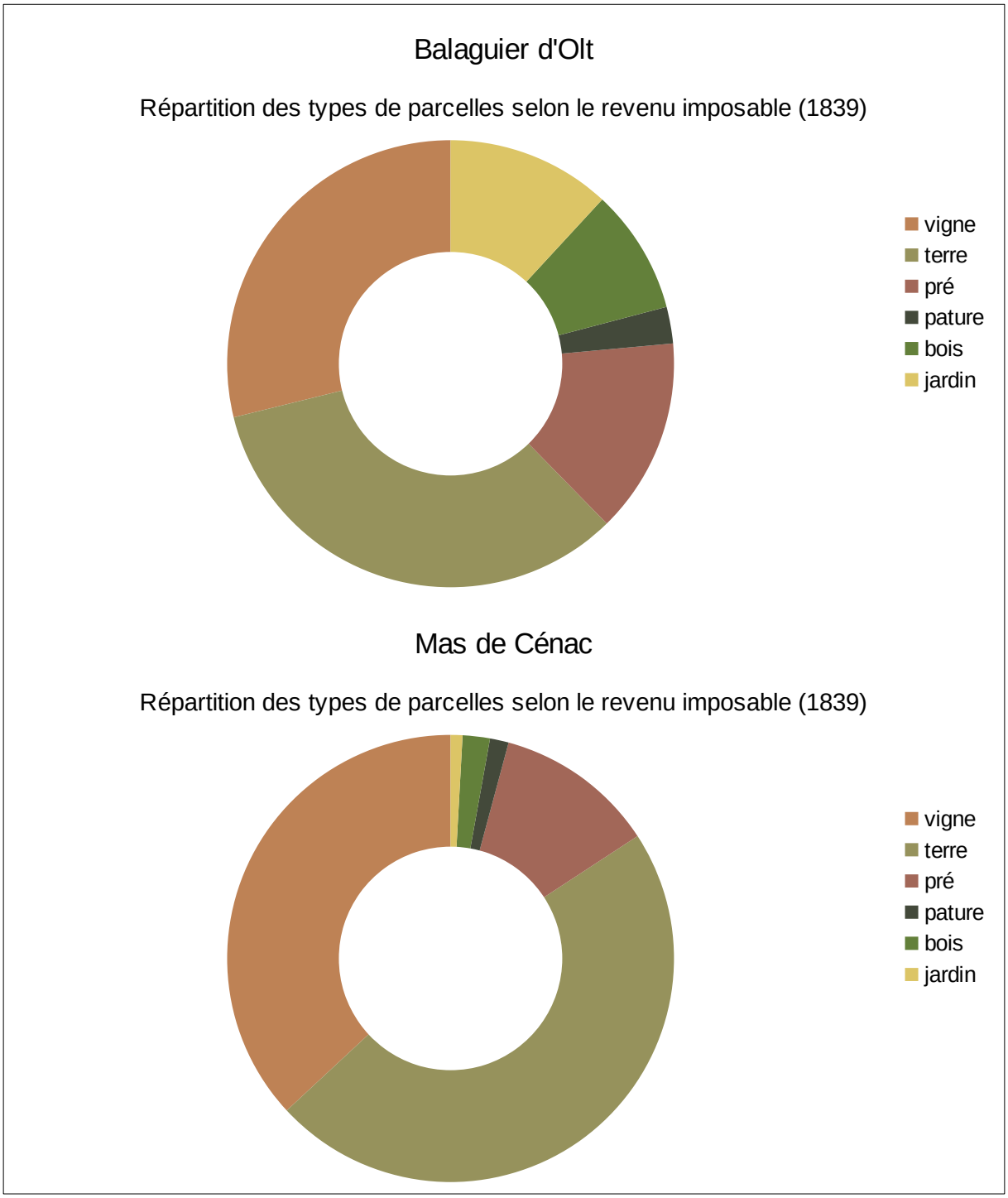

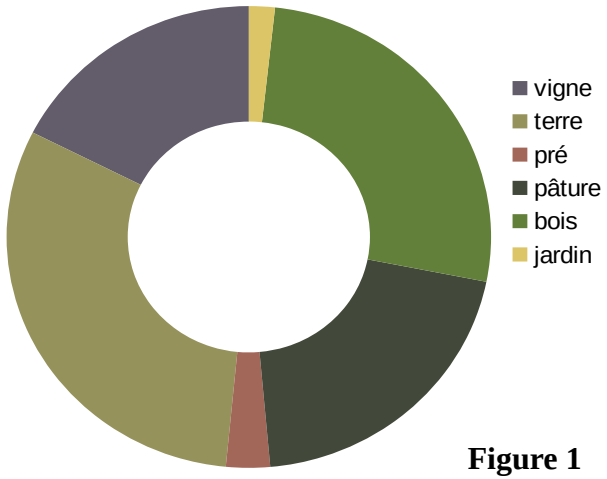

Figure 1

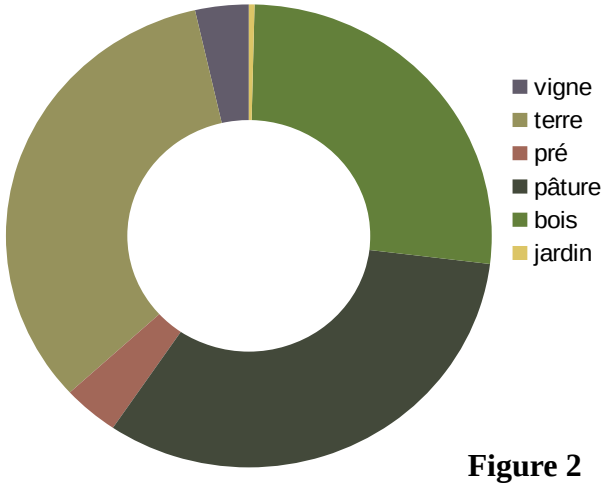

Figure 2

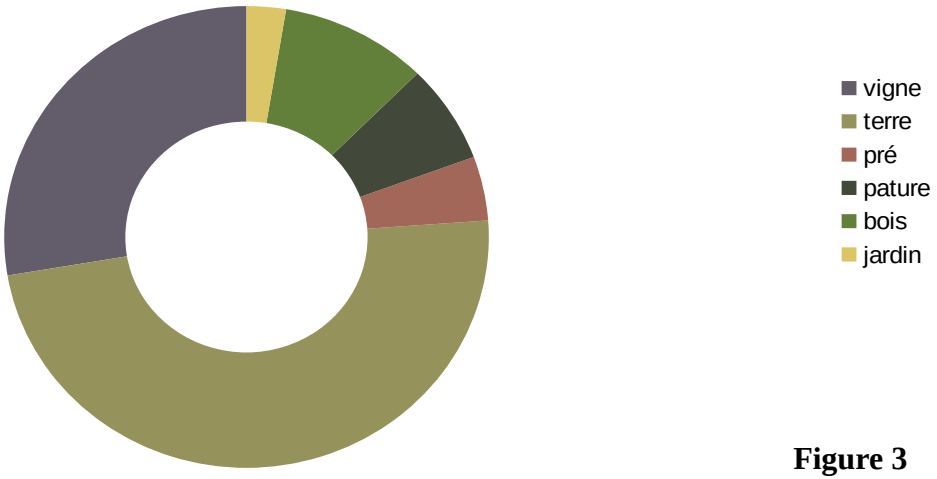

Figure 3

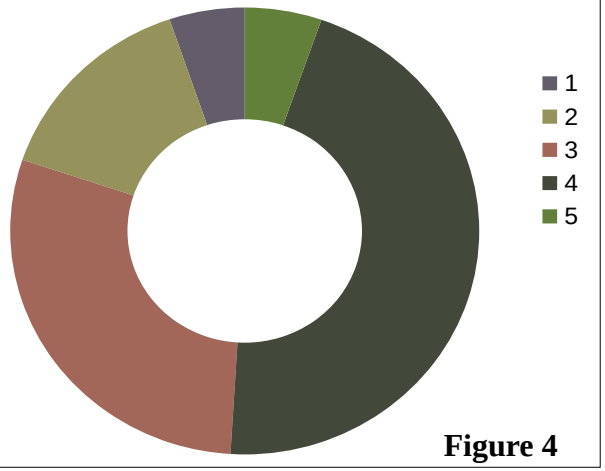

Figure 4

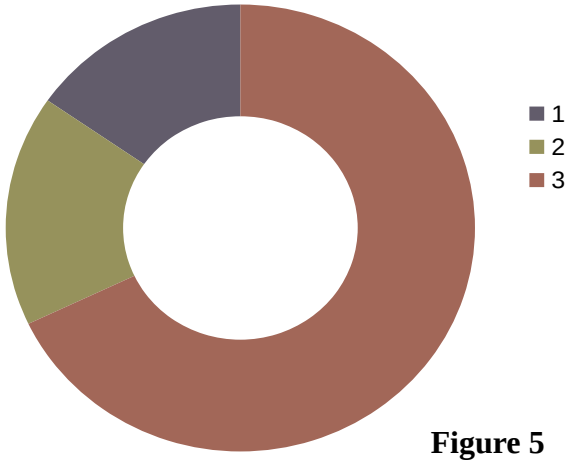

Figure 5

Généalogie Mas de Cénac

Les généalogies présentées ci-dessous ont été reconstituées à partir des actes d'état civil et des données cadastrales. Elles demeurent partielles et susceptibles de compléments.

Famille Pradie

Jacques Charles PRADIE
∞ (à Aubin) Marguerite MOYSIN
|
|– Pierre PRADIE ?
|
|– Charles Pierre Jacques PRADIE (* à Espédaillac – †), bourgeois
∞ 1763 Rose de MOLINIE / MOLINIER (*1741 à Cénac, Balaguier-d'Olt – † 1819 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Marie Marguerite Charlotte PRADIE (* 1767 – †)
|
|– Ursule PRADIE (* 1771 – †)
|
|– Rosalie PRADIE (* 1773 – † 1854 à Balaguier d'Olt)
| ∞ 1793 Antoine VITRAC (* 1772 – † 1794 à Balaguier-d'Olt)
| ∞ 1796 Jean Anne DELMAS (* 1771 à Frontenac – † 1820?)
| |
| |– Augustin DELMAS (* 1799 à Balaguier-d'Olt – †)
| |
| |– Rose Julie DELMAS (* 1805 à Balaguier-d'Olt – † 1805)
| |
| |– Louis Napoléon DELMAS (* 1806 à Balaguier-d'Olt – †)
| |
| |– Louise Rosalie Justine DELMAS (* 1809 à Balaguier-d'Olt – † 1810)
| |
| |– Antoine DELMAS (* 1811 à Balaguier-d'Olt – †)
| ∞1838 Marie Jeanne BESSIÈRE (* 1807 à Figeac – †)
| |
| |– Jean Antoine DELMAS (* 1840 à Figeac – † 1897 à Figeac)
| ∞ Adélaïde Julia BOYER (* 1847 à Figeac – † 1904 à Figeac)
|
|– Rose PRADIE (* 1780 – † 1840)
| ∞ 1797 Jérôme SOULIE (* 1772 à Darnal, Villeneuve – † 1845)
|
|– Charlotte PRADIE (* 1782 – †)
∞ 1802 Pierre SOULIE (* 1775 à Saint-Affre – †), cultivateur

Famille de Molinie / Molinier

Philippe Etienne Emmanuel ? de MOLINIE / MOLINIER (* 1709 – † 1793)
∞ 1738 (à Causse et Diège) Marie Anne de CAYSAC (* 1716 à Balaguier-d'Olt – † 1793)
|
|
|– Rose de MOLINIE / MOLINIER (* 1741 à Cénac, Balaguier-d'Olt – † 1819)
∞ Charles Pierre Jacques PRADIE (* à Espédaillac – †), bourgeois

Famille Soulié

Joseph SOULIE
∞ Marie-Jeanne LABORIE
|
|–Jérôme SOULIE (* 1772 à Darnal, Villeneuve – † 1845)
∞ 1797 Rose PRADIE (* 1780 au Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt – † 1840)
|
|– Laurens SOULIE (* 1800 à Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Julien SOULIE (* 1804 à Balaguier-d'Olt – †), cordonnier
| ∞ 1837 Marie Jeanne BOUSSAC (* 1813 à St. Julien d'Empare – †), cultivatrice
|
|– Augustin SOULIE (* 1806 à Balaguier-d'Olt – † 1889), enreg. 1840 à St Julien d'Empare
| (Asprières), successeur de Jérôme SOULIE
| ∞ Marie CAYLA (* 1806 – †)
| |
| |– Adrien SOULIE (* 1831 à Balaguier-d'Olt – † 1872), cultivateur au Mas de Cénac
| |
| |– Alphonse SOULIE (* 1836 à St Julien d'Empare – † 1882 au Mas du Couderc, Foissac), tailleur
| | d'habits
| | ∞ 1871 (à Saint-Julien-d'Empare, Capdenac-Gare) Albina ALBENQUE (* 1853 – †)
| | |
| | |– Alfred Justin SOULIE (* 1872 à Foissac – †)
| | | ∞ 1903 Jeanne Appoline CHEVREY
| | |
| | |– Henri Jean Baptiste SOULIE (* 1874 à Foissac – † 1950 à Paris, 112 rue La Fontaine, 16e),
| | | propriétaire exploitant, à partir de 1946 à Paris
| | | ∞ 1894 (à Paris) Marie Eudoxie PREVOT (*1872 à Paris – †)
| | | |
| | | |– Marguerite Henriette Eleonore SOULIE (*1895 à Paris – †)
| | | |
| | | |– Suzanne Henriette Marie SOULIE (*1898 à Paris – †)
| | |
| | | ∞ 1908 Elise GILLOT (*1874 à Paris – †)
| | | |
| | | |– Raymond Alfred SOULIE (*1902 à Paris – † 1968 St. Maurice), comptable
| | |
| | |– Marie Alexandrine SOULIE (* 1877 à Foissac – †)
| | |
| | |– Théodore Germain SOULIE (* 1879 à Foissac – † 1958 à Balaguier-d'Olt), enregistré
| | | 1914 à Paris (7 Rue des Grands Augustin, 6e), 1921 - 1936 à Rue Gaston Lebeau 21,
| | | Thiais (Paris), employé Chambre des huissiers / chef de bureau
| | | ∞ 1902 Eugenie Pauline HOMMEY (* 1881 à Boulogne sur mer – † 1964 à Figeac)
| | | |
| | | |– Yvonne Leonie Eugenie SOULIE (* 1905 à Boulogne – † 1986 à Capdenac)
| | | |
| | | |– Hélène SOULIE (* 1908 à Paris – †)
| | |
| |– Marie Rosalie SOULIE (* 1841 à Balaguier-d'Olt – † 1895), célibataire
| |
| |– Justin Joseph SOULIE (* 1846 à Balaguier-d'Olt – †), capitaine
|
|– Charles SOULIE (* 1807 à Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Françoise SOULIE (* 1809 au Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Marie Rose SOULIE (* 1811 à Balaguier-d'Olt – †)
| ∞ 1842 Jean Baptiste CASSAN
|

|– Louis Joseph SOULIE (* 1813 au Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Jean Baptiste Benjamin (* 1816 au Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Ursule SOULIE (* 1819 au Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt – † 1840 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Victoire SOULIE (* 1822 au Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt – †)

Famille Lavernhe

Antoine LAVERNHE (* 1743 – † 1827 à Balaguier-d'Olt), travailleur
∞ Marie Anne LARRIVE (* 1775 à Balaguier-d'Olt – † 1839)
|
|– Antoine LAVERNHE (* 1798 à Balaguier-d'Olt – † 1868 à Balaguier-d'Olt), cultivateur
∞ 1825 (à Foissac) Marie DELPORT (* 1800 à La Boissière, Balaguier-d'Olt – † 1885 à La Boissière Balaguier-d'Olt)
|
|– Pierre Antoine LAVERNHE (* 1827 à Balaguier-d'Olt – † 1827 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Jean Antoine LAVERNHE (* 1829 à Balaguier-d'Olt – 1829 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Marie LAVERNHE (* 1831 à Balaguier-d'Olt – † 1831 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Antoine LAVERNHE (* 1835 à Balaguier-d'Olt – † 1835 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Marie Adélaïde LAVERNHE (* 1836 à Balaguier-d'Olt– † 1836 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Jacques Antoine LAVERNHE (* 1838 à Balaguier-d'Olt – † 1860 à l'hopital d'Oran, Algérie), cavalier au train
|
|– Arthémon LAVERNHE (* 1840 à Balaguier-d'Olt – † 1840 à Balaguier-d'Olt)

Famille Delport

Antoine DELPORT (* 1758 – † 1835), brassier
∞ 1785 (à Foissac) Thérèse CALMETTES (* 1758 à Vernet-Soutira – † 1830), servante
|
|– Antoine DELPORT (* 1785 à la Boissière, Balaguier-d'Olt – † 1862 à Balaguier-d'Olt), cultivateur
|
|– Rose DELPORT (* 1787 à Balaguier-d'Olt – † 1872 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Anne DELPORT (* 1790 à Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Agathe DELPORT (* 1791 à Balaguier-d'Olt – †)
|
|–Pierre DELPORT (* 1798 à Balaguier-d'Olt – † 1838)
∞ 1824 Marie REY (* 1799 – †)
|
|– Pierre DELPORT (* 1828 La Bouyssière, Balaguier-d'Olt – † 1828 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Pierre DELPORT (*1829 La Bouyssière, Balaguier-d'Olt – † 1896 à Balaguier-d'Olt), cultivateur
∞ Lucie MONTEILS (*1843 – †)
|
|–Marie Rose DELPORT (* 1863 à La Bouyssière, Balaguier-d'Olt – †)
∞ Julien ROQUES (* 1867 à Balaguier-d'Olt – †), cultivateur
|
|– Léon Antoine DELPORT (* 1832 à Le Causse, Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Louis Gabriel DELPORT (* 1835 à Le Causse, Balaguier-d'Olt – † 1924), garde-champêtre, cordonnier, successeur de Antoine LAVERNHE
∞ (1859) Marie Anne LACOSTE (* 1838 à Loupiac – † 1904 à Mestruguet, Balaguier-d'Olt)
|
|– Marie Anastasie DELPORT (* 1859 à La Bouyssière, Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Félicité Eugénie DELPORT (* 1862 à Mestruguet, Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Marie Germaine DELPORT (* 1879 à Mestruguet, Balaguier-d'Olt – † 1954 à Toulouse)

| |
| |– Joséphine Marie DELPORT (* 1872 à Mestruguet, Balaguier-d'Olt – † 1881 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Marie DELPORT (* 1800 à la Boissière, Balaguier-d'Olt – † 1885 à la Boissière, Balaguier-d'Olt)
| ∞ Antoine LAVERNHE (* 1798 à Balaguier-d'Olt – † 1868 à Balaguier-d'Olt)
|
|– Thérèse DELPORT (* 1802 – †)

Famille Roques

Jean ROQUES, laboureur, cultivateur, brassier
∞ (1771 à Balaguier-d'Olt) Marie Anne DARDENE /DORDENE (* au Mas de Salvy, Balaguier-d'Olt – †)
|
|– Marie ROQUES (* 1773 à Balaguier-d'Olt – †)
| ∞ (1796) Antoine GIBERGUES
|
|– Antoine ROQUES (* 1776 à Balaguier – †)
| ∞ Françoise SOLERI (* 1784 – †)
| |
| |– Antoine ROQUES (* 1808 au Mas de Salvy – † 1872 à Balaguier-d'Olt), célibataire
| |
| |– Jean ROQUES (* 1811 à Balaguier-d'Olt – †)
| |
| |– Barthélemy ROQUES (* 1814 à Balaguier-d'Olt – †)
| |
| |– Pierre ROQUES (* 1817 à Balaguier-d'Olt – †)
| |
| |– Julien ROQUES (* 1820 à Balaguier-d'Olt – † 1820)
| |
| |– Julien ROQUES (* 1828 à Balaguier-d'Olt – 1894), cultivateur
| ∞ 1866 Phanie DEVEZE (* 1836 – †)
| |
| |–Julien ROQUES (* 1867 à Balaguier-d'Olt – †)
| | ∞ (1891 à Balaguier) Marie Rose DELPORT (* 1863 à La Bouyssière, Balaguier-
| | | d'Olt – †)
| | |
| | |–Marie Aurélie Phanie ROQUES (* 1904 au Mas de Salvy, Balaguier-d'Olt – †)
| | ∞ (1925 à Balaguier) Roger Adrien Joseph COLOMBIE
| |
| |– enfant mort-né († 1868)
| |
| |– Pierre ROQUES (* 1869 au Mas de Salvy, Balaguier-d'Olt – † 1891 hôpital militaire de la
| | Valbonne, Béligneux), soldat
| |
| |– enfant mort-né († 1871)
| |
| |– enfant mort-né († 1872)
| |
| |– Auguste ROQUES (* 1875)
| | ∞ (1927 à Balaguier-d'Olt) Marie Rosalie MARTY
| |
| |– enfant mort-né († 1883)
|
|– Jean ROQUES (* 1781 à Balaguier – †)
|
|–Barthélemy ROQUES, cultivateur (* 1787 à Balaguier-d'Olt – † 1855 à Balaguier-d'Olt)
| ∞ (1814 à Foissac) Marie BORREDON (* 1790 – †)
| |
| |– Antoine ROQUES (* 1815 à Balaguier-d'Olt – † 1871 à Balaguier-d'Olt), cultivateur
| |
| |– Marie Rose ROQUES (* 1816 au Mas de Cénac – †)
| |
| |– Marie Louise ROQUES (1821 à Balaguier-d'Olt – †)
| | ∞ (1858 à Balaguier-d'Olt) Baptiste CALMETTES (* 1819 à Grialou – †)
| |
| |– Jean Louis ROQUES (* 1829 Mas de Cénac, Balaguier-d'Olt – † 1855 Blidah, Algérie), soldat